DEMANDE DE PROPOSITION RFQ

RIENTEGATION

Numéro de référence
RFQ001/NE10/09/2025

Pays : **NIGER**

Date : 05 September 2025

SECTION 1 : LETTRE D'INVITATION

L'Organisation internationale pour les migrations, une organisation apparentée des Nations Unies, bureau à Niamey, Avenue Issa Beri, RueIB-42, Porte 125, Plateau · BP 10260, Niamey, Niger, NIF 22093, Tel : +227 20 75 25 07, +227 20 75 22 17. Fax : + 227 20 75 20 16 · Email : iomniger@iom.int · Internet : www.iom.int, représentée par FONSECA Ana la Cheffe de mission p.i, ci-après dénommée « OIM »invite par la présente les soumissionnaires potentiels à présenter une offre de prix conformément aux conditions générales et au cahier des charges figurant dans la présente demande d'offres de prix.

Avant de soumettre une offre de prix, veuillez lire attentivement les documents ci-joints.

Section 1 : Lettre d'invitation
Section 2 : Instructions aux soumissionnaires
Section 3 : Fiche d'information
Section 4 : Critères d'évaluation
Section 5 : Cahier des charges/énoncé des travaux
Section 6 : Conditions du contrat et formulaire de contrat
Section 7 : Formulaires d'offre de prix

- Formulaire A : Confirmation de l'offre de prix
- Formulaire B : Liste de vérification
- Formulaire C : Soumission d'une offre technique
- Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
- Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association
- Formulaire F : Admissibilité et qualifications
- Formulaire G : Format de l'offre technique
- Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés
- Formulaire I : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité
- Formulaire J : Soumission d'une offre financière
- Formulaire K : Format de l'offre financière

Si vous souhaitez répondre à la présente demande d'offres de prix, nous vous invitons à établir votre offre conformément aux prescriptions et à la procédure énoncées dans cette demande et à la soumettre avant la date limite indiquée à la section 3 (Fiche d'information).

Veuillez accuser réception de la présente demande d'offres de prix en complétant et en renvoyant le formulaire A (Confirmation de l'offre) ci-joint par courrier électronique à IOMNigerRFQs@iom.int; au plus tard le **lundi 15 septembre 2025 à 08H30**, en indiquant si vous avez ou non l'intention de soumettre une offre. Si vous avez besoin de précisions, veuillez-vous adresser aux personnes de contact indiquées à la section 3 (Fiche d'information) comme point focal pour les questions relatives à cette demande d'offres de prix

.

Nous attendons votre offre de prix avec intérêt.

Approbation :

_____

SECTION 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
1. Portée	Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre de prix pour les services/travaux indiqués à la section 5 (Cahier des charges/énoncé des travaux), conformément à la présente demande d'offres de prix. Un résumé de la portée de l'offre de prix figure à la section 3 (Fiche d'information). Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les prescriptions énoncées dans la présente demande d'offres de prix, y compris toute modification apportée par écrit par l'OIM. La présente demande d'offres de prix est conforme aux politiques et procédures de l'OIM.
2. Interprétation de la demande d'offres de prix	Toute offre de prix soumise sera considérée comme une proposition du soumissionnaire ; elle ne constitue ni ne suppose l'acceptation de l'offre par l'OIM. L'OIM n'est pas tenue d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à l'issue de la présente demande d'offres de prix.
3. Code de conduite des fournisseurs	Tous les soumissionnaires potentiels doivent prendre connaissance du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et déclarer avoir compris qu'il définit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'OIM. Le Code de conduite, qui comprend des principes relatifs au travail, aux droits humains, à l'environnement et à la conduite éthique, peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.ungm.org/Public/CodeOfConduct.
4. Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec oim. Une entreprise soumissionnaire, comme toutes ses parties constitutives, peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, à l'exception de ceux énumérés, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information). Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il en est citoyen ou si son entreprise est créée, constituée en société ou enregistrée dans ce pays et mène ses opérations dans le respect des dispositions législatives de celui-ci. Tout soumissionnaire dont il est établi qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Les soumissionnaires peuvent être réputés être en conflit d'intérêts s'ils sont, ou ont été par le passé, associés à une entreprise ou à l'un des affiliés de celle-ci ayant été engagé par une agence des Nation Unies **pour fournir des services de conseil concernant la conception, la définition des** spécifications, et l'élaboration du cahier des charges, de l'analyse/estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat des services requis dans le cadre de la présente procédure d'achat. Un soumissionnaire ne pourra pas présenter d'offre de prix si au moment de la soumission de l'offre : • Il figure sur la liste d'exclusion, disponible sur le Portail mondial, qui regroupe les informations divulguées par les organismes, fonds ou programmes du système des Nations Unies ;

	• Il figure sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste de la résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; • Il figure sur la liste des prestataires non fiables du groupe des achats de la Banque mondiale et sur la liste des entreprises et des personnes inéligibles de cette dernière ; • Il figure sur d'autres listes relatives aux sanctions applicables, à la discrétion de l'OIM.
5. Informations exclusives	Le dossier de demande d'offres de prix et tout élément du cahier des charges ou toute information émis ou fournis par l'OIM le sont uniquement dans le but de permettre l'établissement d'une offre de prix et ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Le dossier de demande d'offres de prix et toute information supplémentaire fournie aux soumissionnaires resteront la propriété de l'OIM. Tous les documents pouvant faire partie du dossier d'offre de prix deviendront la propriété de l'OIM, qui ne sera pas tenue de les restituer à l'entreprise soumissionnaire.
6. Publicité	Durant la procédure de demande d'offres de prix, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à faire de la publicité en lien avec la demande d'offres de prix.
DOSSIER D'APPEL À LA CONCURRENCE	
7. Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence	Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur l'un quelconque des documents du dossier de demande d'offres de prix au plus tard à la date indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Toute demande de précision doit être envoyée par écrit selon les modalités énoncées à la section 3 (Fiche d'information). Les explications ou interprétations fournies par des membres du personnel autres que la personne de contact désignée ne seront pas considérées comme contraignantes ou officielles. L'OIM répondra aux demandes de précision selon la méthode indiquée à la section 3 (Fiche d'information). L'OIM s'efforcera de répondre aux demandes de précision dans les meilleurs délais. Toutefois, tout retard éventuel ne saurait contraindre l'OIM à reporter la date de soumission des offres de prix, à moins que celle-ci n'estime qu'un tel report est justifié et nécessaire.
8. Modification des documents du dossier d'appel à la concurrence	À tout moment avant la date limite de soumission des offres de prix, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une demande de précision formulée par un soumissionnaire, modifier la demande d'offres de prix au moyen d'un amendement. Les modifications seront communiquées à tous les soumissionnaires potentiels. Si la modification est importante, l'OIM peut prolonger le délai de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leur offre de prix.
ÉTABLISSEMENT DES OFFRES DE PRIX	
9. Coût d'établissement de l'offre de prix	Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à l'établissement et/ou à la soumission de son offre de prix, que celle-ci soit retenue ou non. L'OIM n'est pas

	responsable de ces coûts, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'achat.
10. Langue	L'offre de prix ainsi que toute correspondance y relative entre le soumissionnaire et l'OIM doivent être rédigées dans la ou les langues indiquées à la section 3 (Fiche d'information).
11. Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire	Le soumissionnaire doit fournir des documents permettant d'attester de son statut de fournisseur qualifié et remplissant les conditions requises en complétant les formulaires reproduits à la section 7 et en fournissant les documents requis qui y sont indiqués. Pour qu'un marché soit attribué à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être justifiées à la satisfaction de l'OIM.
12. Format et contenu de l'offre technique	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant le formulaire reproduit à la section 7 et en tenant compte des prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix. L'offre technique ne doit pas comporter de prix ni d'informations financières. Une offre technique comportant des informations financières importantes peut être déclarée irrecevable.
13. Offre financière	L'offre financière doit être élaborée à l'aide du formulaire reproduit à la section 7, en tenant compte des prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix. Les principaux éléments de coût associés aux services, ainsi que la ventilation détaillée de ces coûts, devront y être indiqués. Tout produit et toute activité décrits dans l'offre technique mais dont le prix n'est pas précisé dans l'offre financière seront réputés être compris dans le prix d'autres activités ou éléments ainsi que dans le prix total final. Les prix et autres informations financières ne doivent pas être indiqués ailleurs que dans l'offre financière.
14. Monnaie	Tous les prix sont exprimés dans la ou les monnaies indiquées à la section 3 (Fiche d'information). Si les offres sont libellées dans des monnaies différentes, à des fins de comparaison des différentes offres : ● L'OIM convertira la monnaie indiquée dans l'offre de prix dans la monnaie qu'elle privilégiée de l'organisation, conformément au taux de change opérationnel de l'Organisation en vigueur à la date de clôture de l'offre ; ● Dans le cas où elle retiendrait une offre de prix libellée dans une monnaie différente de la monnaie privilégiée indiquée à la section 3 (Fiche d'information), l'OIM se réserve le droit d'attribuer le marché dans la monnaie de son choix, en utilisant la méthode de conversion susmentionnée.
15. Droits et taxes	L'Organisation internationale pour les migrations est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que de tout droit de douane, restrictions et droits de même nature à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Tous les devis doivent être présentés nets de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe. Toutes les offres de prix doivent être présentées nettes de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe, sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information).

16. Durée de validité des offres de prix	Les offres de prix sont valables pour la durée indiquée à la section 3 (Fiche d'information) à compter de la date limite de soumission des offres. Une offre de prix valable pour une durée plus courte peut être rejetée par l'OIM et considérée comme non recevable. Pendant la durée de validité des offres de prix, l'offre initiale du soumissionnaire, y compris la disponibilité du personnel clé, les taux proposés et le prix total, ne pourra être modifiée. Dans des circonstances exceptionnelles, l'OIM pourra demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité de leur offre de prix. La demande et les réponses seront formulées par écrit et seront considérées comme faisant partie intégrante de l'offre de prix. Si le soumissionnaire accepte de prolonger la durée de validité de son offre de prix, il le fera sans modifier l'offre initiale, mais devra prolonger d'autant la durée de validité de la garantie d'offre, si une telle garantie est requise, conformément à l'article 17 (Garantie d'offre). Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la durée de validité de son offre de prix sans renoncer à la garantie d'offre, si requise. Le cas échéant, il sera mis fin à l'évaluation de l'offre.
17. Garantie d'offre	Dans le cas où une garantie d'offre est exigée, conformément à la section 3 (Fiche d'information), celle-ci doit être fournie pour le montant et sous la forme indiquée à la section 3. La garantie d'offre est valable pendant au moins trente (30) jours après la date limite de validité de l'offre. La garantie d'offre doit être jointe à l'offre. Si une offre ne comporte pas de garantie alors que celle-ci est demandée dans la demande d'offres de prix, cette offre sera rejetée. Si le montant ou la durée de validité de la garantie d'offre sont inférieurs à ceux prescrits par l'OIM, celle-ci rejettera l'offre de prix. Si une soumission par voie électronique est autorisée conformément à la section 3 (Fiche d'information), les soumissionnaires devront ajouter une copie de la garantie d'offre dans leur soumission et l'original de la garantie devra être envoyé par coursier ou remis en main propre conformément aux instructions données à la section 3. Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus seront restituées le plus rapidement possible et au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité des offres de prix fixée par oim conformément à l'article 16 (Durée de validité des offres de prix). La garantie d'offre peut être conservée par l'OIM et l'offre de prix rejetée si une ou plusieurs des conditions suivantes sont réunies : ● Le soumissionnaire retire son offre de prix pendant la durée de validité indiquée à la section 3 (Fiche d'information), ou ; ● Le soumissionnaire retenu : o Ne signe pas le contrat après l'attribution du marché par l'OIM ; ou

	○ N'est pas en mesure de fournir la garantie de bonne exécution, une copie des assurances ou tout autre document que l'OIM peut exiger comme condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible de lui être attribué.
18. Coentreprise, consortium ou association	Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association aux fins de la demande d'offres de prix, chacune de ces personnes morales confirmera dans l'offre de prix conjointe : ● Qu'une partie a été désignée entité principale et dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre personnes morales devant être soumis avec l'offre de prix ; et ● Que si le marché leur est attribué, le contrat sera conclu entre l'OIM et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités qui composent la coentreprise. Après la date limite de soumission des offres de prix, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut changer sans l'accord écrit préalable de l'OIM. Si l'offre de prix d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association est retenue, l'OIM attribuera le marché à la coentreprise, représentée par l'entité principale désignée par celle-ci. L'entité principale signera le contrat au nom et pour le compte de toutes les autres entités membres. L'entité - principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association se conformeront aux dispositions de l'article 19 du présent document relatif à la présentation d'une offre unique. Dans la description de la structure de la coentreprise, du consortium ou de l'association dans l'offre de prix et dans l'accord de coentreprise, de consortium ou d'association, il convient de définir clairement le rôle attendu de chacune des entités constitutives de la coentreprise dans l'exécution des prescriptions énoncées dans la demande d'offre de prix. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises par l'OIM à une évaluation visant à vérifier qu'elles remplissent les conditions requises et ont les qualifications voulues. Une coentreprise, un consortium ou une association qui présente ses résultats passés et son expérience doit clairement faire la distinction entre : ● Les activités menées conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et ● Les activités menées par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association. Les contrats exécutés précédemment par des experts individuels travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'une des entreprises membres de la coentreprise ne peuvent être revendiqués dans la présentation des références individuelles comme une expérience professionnelle par la coentreprise,

	le consortium, l'association ou par ses membres, mais uniquement par les experts eux-mêmes. Le recours à des coentreprises, consortiums ou associations est encouragé en cas de besoins multisectoriels de grande valeur, lorsque l'éventail des compétences et des ressources requises risque de ne pas être disponible au sein d'une seule entreprise.
19. Offre de prix unique	Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) ne peut présenter qu'une seule offre de prix, en son nom propre ou au nom d'une coentreprise. Les offres de prix présentées par deux soumissionnaires ou plus seront rejetées dans les cas suivants : ● Les soumissionnaires ont au moins un partenaire majoritaire, un directeur ou un actionnaire en commun ; ● L'un des soumissionnaires reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de la part de l'autre/des autres ; ● Les soumissionnaires ont le même représentant légal aux fins de la présente demande d'offres de prix ; ● Les soumissionnaires ont entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation qui les met en position d'avoir accès à des informations sur l'offre de prix d'un autre soumissionnaire ou d'exercer une influence sur cette offre de prix dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix ; ● Les soumissionnaires sont sous-traitants l'un de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre de prix soumet une autre offre de prix en son nom propre en tant que soumissionnaire principal ; ou certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre de prix reçue dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix. Cette exigence relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants participant à plus d'une offre de prix.
20. Offres de prix alternatives	Sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information), les offres de prix alternatives ne sont pas prises en considération. Si la section 3 l'autorise, un soumissionnaire peut soumettre une offre de prix alternative uniquement s'il soumet aussi une offre conforme aux prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix. Si les conditions d'acceptation de l'offre de prix sont réunies ou les justifications sont clairement établies, l'OIM se réserve le droit d'attribuer un marché sur la base d'une offre de prix alternative. Si des offres de prix multiples/alternatives sont soumises, l'« offre principale » et l'« offre alternative » doivent être clairement identifiées. Si aucune indication n'est fournie pour distinguer l'offre principale de l'offre alternative ou des offres alternatives, toutes les offres seront rejetées.
21. Conférence préalable	S'il y a lieu, une conférence préalable sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).

	S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable est obligatoire, les soumissionnaires qui ne sont pas présents ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre de la présente demande d'offres de prix. S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification. L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'offres de prix ou la procédure y relative au cours de la conférence préalable. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 38 (Précisions concernant les offres de prix). La conférence préalable sera organisée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 24 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de la conférence préalable, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par OIM. Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé comme indiqué à la section 3 (Fiche d'information). Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne modifiera les conditions générales de la demande d'offres de prix, à moins que cette déclaration ne figure expressément dans le procès-verbal de la conférence ou ne soit publiée/affichée en tant qu'amendement à la demande d'offres de prix.
22. Inspection de site	S'il y a lieu, une inspection de site sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information). S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site est obligatoire, les soumissionnaires qui n'y assistent pas ne seront pas autorisés à soumettre une offre de prix dans le cadre de la présente demande d'offres de prix. S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification. Il incombe aux soumissionnaires qui participent à une inspection de site de demander et d'obtenir tout visa nécessaire à leur participation. Avant d'assister à l'inspection de site, les soumissionnaires doivent signer une déclaration de renonciation à toute indemnisation déchargeant oim de toute responsabilité dans les cas suivants : i) Perte ou endommagement de tout bien immobilier ou effet personnel ; ii) Dommages corporels causés à toute personne, maladie ou décès ; iii) Pertes financières ou dépenses résultant de l'inspection de site ; et iv) Transport par l'OIM vers le site (le cas échéant) en cas d'accident ou d'acte de malveillance de la part de tiers. L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'offres de prix ou la procédure y relative lors de l'inspection de site. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 7 (Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence).

	Une inspection de site sera effectuée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 24 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de l'inspection de site, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par l'OIM.
23. Erreurs ou omissions	Les soumissionnaires signaleront immédiatement à l'OIM par écrit toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de la demande d'offres de prix, en donnant toutes les précisions voulues à cet égard. Les soumissionnaires se garderont de tirer profit de ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts.
24. Responsabilité des soumissionnaires de s'informer	Les soumissionnaires sont tenus de s'informer en vue de l'établissement de leur offre de prix. À cet égard, ils doivent veiller à : ● S'informer pleinement sur tous les aspects de la demande d'offres de prix, y compris le contrat et tous les autres documents figurant ou mentionnés dans la présente demande d'offres de prix ; ● Passer en revue la demande d'offres de prix pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents ; ● Demander toute autre information pertinente pour le projet ainsi que la portée des prescriptions, pour autant que cette demande soit raisonnable, et les examiner ; ● Vérifier toutes les affirmations, déclarations et informations pertinentes, y compris celles qui figurent ou sont mentionnées dans la demande d'offres de prix ou qui ont été faites oralement lors d'une réunion de clarification ou d'une inspection de site ou lors de toute discussion tenue avec Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte, ses employés ou ses agents ; ● Assister à toute conférence préalable si celle-ci est obligatoire conformément aux dispositions de la présente demande d'offres de prix ; ● S'informer des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, en ce qui concerne la fourniture des services, et les respecter pleinement ; et ● Évaluer eux-mêmes la nature et l'étendue des services requis, tels qu'ils figurent à la section 5 (Cahier des charges), et tenir dûment compte de toutes les prescriptions dans leur offre de prix. Les soumissionnaires déclarent avoir compris que l'OIM, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité de la présente demande d'offres de prix ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.
25. Aucun changement important de situation	Le soumissionnaire informera l'OIM de tout changement de situation survenant au cours de la procédure de demande d'offres de prix, y compris mais sans s'y limiter : ● Un changement ayant une incidence sur toute déclaration, accréditation,

	licence ou approbation ; • Des changements organisationnels majeurs, une restructuration de l'entreprise, une reprise, un rachat ou un événement similaire ayant une incidence sur le fonctionnement et/ou le financement du soumissionnaire ou de ses principaux sous-traitants ; • Une modification de toute information sur laquelle l'OIM pourrait s'appuyer pour évaluer les offres de prix.
SOUMISSION ET OUVERTURE DES OFFRES DE PRIX	
26. Instructions relatives à la soumission des offres de prix	Le soumissionnaire doit présenter une offre de prix complète dans le format demandé, accompagnée des documents et formulaires requis, conformément aux exigences énoncées dans la section 3 (Fiche d'information). L'offre de prix sera remise selon la méthode indiquée à la section 3. L'offre de prix sera signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment habilitées à le faire. L'autorisation sera communiquée au moyen d'un document attestant de cette autorisation, délivré par le représentant légal de l'entité soumissionnaire, ou, si cela est demandé, d'une procuration. Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que la soumission d'une offre de prix suppose en soi la pleine acceptation des conditions contractuelles de l'OIM.
27. Date limite de soumission des offres de prix	Des offres de prix complètes doivent être reçues par l'OIM de la manière précisée à la section 3 (Fiche d'information) et au plus tard à la date et à l'heure indiquées. En cas de doute sur le fuseau horaire applicable, veuillez consulter le site http://www.timeanddate.com/worldclock/. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que leur offre de prix soit reçue avant la date et l'heure de clôture. L'OIM ne saurait être tenue responsable de retards occasionnés par la société de messagerie ou de tout autre problème technique et ne tient compte que de la date et de l'heure réelles de réception de l'offre. L'OIM peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des offres de prix en modifiant le dossier d'appel à la concurrence conformément à l'article 8 (Modification du dossier d'appel à la concurrence). Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'OIM et des soumissionnaires en vigueur jusqu'à la date limite précédente seront alors soumis à la nouvelle date limite.
28. Retrait, substitution et modification des offres de prix	Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre de prix après l'avoir soumise à tout moment avant la date limite de soumission, en envoyant à l'OIM un avis écrit dûment signé par un représentant habilité, accompagné d'une copie de l'autorisation (ou d'une procuration). La substitution ou la modification de l'offre de prix, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit correspondant. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que les offres de prix et porter une des mentions suivantes : « RETRAIT », « SUBSTITUTION » OU « MODIFICATION ». Cependant, après la date limite de soumission des offres de prix, celles-ci resteront valables et pourront être acceptées par l'OIM pendant toute la durée de validité des offres de prix, qui pourra être prolongée. Les offres de prix dont le retrait est demandé avant la date limite sont mises à la disposition du soumissionnaire qui les a présentées, qui doit les récupérer dans un délai de 15 jours à compter de leur retrait, faute de quoi l'OIM aura le droit de se

	débarrasser de cette offre sans l'ouvrir et sans autre avis au soumissionnaire. L'OIM n'est en aucun cas tenue de renvoyer l'offre de prix au soumissionnaire à ses frais.
29. Conservation des offres de prix	Les offres de prix reçues avant la date limite de soumission et l'heure d'ouverture seront conservées en lieu sûr et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture des offres de prix indiquée à la section 3 (Fiche d'information). L'OIM ne pourra être tenue responsable de l'ouverture prématurée d'une offre de prix envoyée à la mauvaise adresse et/ou mal identifiée.
30. Ouverture des offres de prix	Les offres de prix seront ouvertes par un jury ad hoc composé d'au moins deux membres du personnel, dont au moins un qui ne participera pas aux étapes suivantes de la procédure d'achat. L'ouverture des offres technique et financière fera l'objet de deux processus distincts. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des offres de prix si cette possibilité est prévue au titre de la section 3 (Fiche d'information). Le nom des soumissionnaires et les documents fournis sont annoncés et consignés dans le rapport d'ouverture des offres techniques, qui ne peut être consulté que par les soumissionnaires ayant présenté une offre de prix au cours d'une période de trente jours à compter de la date d'ouverture. Les informations qui ne figurent pas dans le rapport d'ouverture ne seront pas communiquées aux soumissionnaires. Une fois l'évaluation technique terminée, les offres financières seront ouvertes. Lors de l'ouverture des offres financières, le nom des soumissionnaires et les prix indiqués dans l'offre seront annoncés et consignés dans le rapport d'ouverture des offres financières. Aucune offre de prix ne sera rejetée au stade de l'ouverture, sauf en cas de dépôt tardif.
31. Offres de prix tardives	Toute offre de prix reçue par l'OIM après la date limite de soumission sera détruite, à moins que le soumissionnaire ne demande qu'elle lui soit renvoyée et qu'il assume la responsabilité et les frais liés à la restitution du dossier de demande d'offres de prix. Dans des circonstances exceptionnelles, une offre de prix tardive peut être acceptée s'il est établi qu'elle a été envoyée suffisamment tôt avant la clôture de la demande d'offres de prix et que le retard ne pouvait être raisonnablement prévu par le soumissionnaire ou qu'il était dû à un cas de force majeure.
ÉVALUATION DES OFFRES DE PRIX	
32. Confidentialité	Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres de prix, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication, ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'étant pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché. Toute tentative d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant en son nom visant à influencer l'OIM lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres de prix ou des décisions relatives à l'attribution du marché peut, sur décision de l'Organisation, entraîner le rejet de son offre et l'application des procédures de sanction des fournisseurs en vigueur à l'OIM.
33. Évaluation des offres de prix	L'OIM procédera à l'évaluation des offres en appliquant les méthodes et les critères définis dans la présente demande d'offres de prix. Aucun autre critère ou méthode

	ne pourra être appliqué. L'OIM procédera à l'évaluation uniquement sur la base des offres techniques et financières reçues. L'évaluation des offres de prix se fera selon les étapes suivantes : a) Examen préliminaire ; b) Évaluation des qualifications et de l'admissibilité du soumissionnaire (s'il n'y a pas eu de préqualification) ; c) Évaluation des offres techniques ; d) Évaluation des offres financières.
34. Examen préliminaire	L'OIM examinera les offres de prix au regard des prescriptions minimales en matière de documents pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été dûment signés et si les offres de prix sont globalement en ordre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. L'OIM se réserve le droit de rejeter toute offre de prix à ce stade.
35. Évaluation des qualifications et de l'admissibilité	Les qualifications et l'admissibilité du soumissionnaire seront évaluées au regard des prescriptions minimales en la matière indiquées à la section 4 (Critères d'évaluation) et à l'article 4 (Soumissionnaires remplissant les conditions requises).
36. Évaluation des offres techniques et financières	L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les offres techniques en fonction de leur conformité au cahier des charges et aux autres documents de la demande d'offres de prix, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points indiqués à la section 4 (Critères d'évaluation). Une offre de prix est déclarée irrecevable au stade de l'évaluation technique si elle n'atteint pas la note technique minimum indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Le cas échéant, et si cela est indiqué dans la fiche d'information, l'OIM peut inviter les soumissionnaires ayant répondu aux critères techniques à présenter leur offre technique. Les conditions de l'exposé seront alors indiquées dans le dossier d'offre de prix. Lors de la deuxième étape, seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimum seront ouvertes et soumises à une évaluation. La méthode d'évaluation applicable à la présente demande d'offres de prix est celle indiquée à la section 3 (Fiche d'information), qui peut être l'une des deux (2) méthodes suivantes : a) la méthode du prix le plus bas, selon laquelle l'offre financière techniquement recevable la moins élevée est retenue ; ou b) la méthode de notation combinée qui sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière. Lorsque la Fiche d'information prévoit l'application de la **méthode de notation combinée**, la formule de notation des offres de prix est la suivante : Évaluation de l'offre technique (OT) : **Note OT** = (note totale obtenue par l'offre/note maximum pouvant être obtenue pour l'OT) x 100 Évaluation de l'offre financière (OF) :

	Note OF = (offre la moins élevée/prix de l'offre examinée) x 100 Note totale combinée : **Note combinée** = (note OT) x (pondération de l'OT, par exemple 70 %) + (note OF) x (pondération de l'OF, par exemple 30 %)
37. Qualification a posteriori	L'OIM se réserve le droit de procéder à une évaluation de qualification a posteriori afin de déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, sans s'y limiter, tout ou partie des activités suivantes : a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des informations fournies par le soumissionnaire ; b) Validation du degré de conformité aux prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix et aux critères d'évaluation sur la base de ce qui a été constaté jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales compétentes, de clients antérieurs ou de toute autre entité susceptible d'avoir fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références auprès de clients précédents pour ce qui est des résultats obtenus dans le cadre de contrats en cours ou achevés, notamment en procédant à des inspections physiques des travaux précédents, si cela est jugé nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux, succursales ou autres lieux d'activité du soumissionnaire, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Tout autre moyen que l'OIM pourra juger approprié, à n'importe quel stade de la procédure de sélection, avant l'attribution du marché.
38. Précisions concernant les offres de prix	L'OIM peut demander des précisions ou des informations complémentaires par écrit aux soumissionnaires à tout moment de la procédure d'évaluation. Les réponses des soumissionnaires ne doivent en aucun cas porter modification de la substance ou du prix de l'offre, sauf si des erreurs arithmétiques découvertes par l'OIM lors de l'évaluation des offres doivent être corrigées, conformément à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires (Erreurs ou omissions). L'OIM peut utiliser ces informations pour interpréter et évaluer l'offre de prix en question, mais elle n'est pas obligée d'en tenir compte. Aucune précision envoyée par un soumissionnaire au sujet de son offre de prix et non sollicitée par l'OIM ne sera prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des offres de prix.
39. Conformité de l'offre de prix	La détermination par l'OIM de la conformité d'une offre de prix doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même. Une offre de prix globalement conforme est une offre qui respecte toutes les conditions, tous les éléments du cahier des charges et toutes autres prescriptions énoncées dans le dossier d'appel d'offres sans écart, réserve ou omission non négligeable, à savoir une divergence, réserve ou omission qui : a) A une incidence significative sur la portée, la qualité ou l'exécution des

	services indiqués dans le contrat ; ou b) Limite de quelque manière que ce soit et de façon incompatible avec le dossier d'appel à la concurrence, les droits de l'OIM ou les obligations du soumissionnaire au titre du contrat ; ou c) Si elle était rectifiée, défavoriserait la position concurrentielle des autres soumissionnaires présentant une offre de prix globalement conforme. Si une offre de prix n'est pas globalement conforme, elle sera rejetée par l'OIM et le soumissionnaire ne pourra pas la mettre en conformité en procédant à une correction de l'écart, de la réserve ou de l'omission non négligeable.
40. Défaut de conformité, erreurs réparables et omissions	Pour autant qu'une offre de prix soit globalement conforme, l'OIM peut ignorer tout défaut de conformité ou toute omission dans l'offre qui, selon elle, ne constitue pas un écart non négligeable, à savoir une question de forme et non de fond, qui peut être corrigée ou supprimée sans porter préjudice aux autres soumissionnaires. Si une offre de prix est globalement conforme, l'OIM peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires dans un délai raisonnable pour rectifier les défauts de conformité ou les omissions peu importantes dans l'offre, compte tenu des prescriptions en matière de documents. Cette omission ne doit pas être liée à un quelconque aspect du prix de l'offre. Si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande, son offre de prix peut être rejetée. Pour les offres financières qui ont été ouvertes, l'OIM vérifiera et corrigera les erreurs arithmétiques de la manière suivante : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut et le total correspondant au poste budgétaire est corrigé, sauf si, de l'avis de l'OIM, la virgule décimale est manifestement mal placée dans le prix unitaire ; dans ce cas, c'est le total indiqué pour le poste budgétaire qui fait foi et le prix unitaire est corrigé ; b) En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévalent et le total est corrigé ; et c) En cas de divergence entre les montants en lettres et ceux en chiffres, le montant en lettres prévaut, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaut. Si le soumissionnaire n'accepte pas que les erreurs soient corrigées, son offre de prix sera rejetée et sa garantie d'offre pourra être retenue.
41. Droit d'accepter toute offre de prix et de rejeter tout ou partie des offres	L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre de prix, d'annuler la procédure de demande d'offres de prix et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans engager sa responsabilité auprès du ou des soumissionnaires concernés ni avoir l'obligation d'informer le ou les soumissionnaires concernés du motif de sa décisionClick or tap here to enter text.. L'OIM n'est pas tenue d'attribuer le marché au soumissionnaire de l'offre la moins élevée.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
42. Critères d'attribution	Avant l'expiration de la durée de validité des offres de prix, l'OIM attribuera le contrat au soumissionnaire sélectionné sur la base des critères d'attribution indiqués à la section 3 (Fiche d'information).
43. Droit de modifier une prescription au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du marché, l'OIM se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de services indiquée initialement à la section 5 (Cahier des charges), pour autant que cela ne dépasse pas les pourcentages indiqués à la section 3 (Fiche d'information), et sans modification des prix unitaires ou des autres conditions de l'offre de prix et du document d'appel à la concurrence.
44. Avis d'adjudication	Avant l'expiration de la durée de validité des offres de prix, l'OIM informera le soumissionnaire retenu par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal, que son offre a été acceptée. Il convient de noter que, s'il n'est pas déjà enregistré au niveau approprié sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le soumissionnaire devra compléter la procédure d'enregistrement sur le Portail mondial avant la signature et la finalisation du contrat.
45. Compte rendu	Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander un compte rendu à l'OIM. L'objectif de ce compte rendu est d'aborder les points forts et les points faibles de l'offre du soumissionnaire afin d'aider ce dernier à mieux répondre à des demandes d'offres de prix de l'OIM à l'avenir. Le contenu des autres offres de prix et leur comparaison avec celle du soumissionnaire ne doivent pas être abordés.
46. Garantie de bonne exécution	Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bonne exécution du montant indiqué, sous la forme précisée et dans le délai prescrit à compter de la réception du contrat de l'OIM. Les banques émettrices de garanties de bonne exécution doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays. L'OIM restituera sans délai les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus conformément à l'article 17 (Garantie d'offre). Le fait que l'adjudicataire ne fournisse pas la garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas le contrat constitue un motif suffisant pour lui faire perdre la garantie d'offre et annuler l'attribution du marché. Dans ce cas, l'OIM pourra attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le mieux classé.
47. Garantie bancaire pour paiement anticipé	Sauf lorsque les intérêts de l'OIM l'exigent, la pratique habituelle de l'Organisation est de ne pas effectuer de paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements effectués avant réception des produits). Si un paiement anticipé est autorisé conformément à la section 3 (Fiche d'information), et si cela est indiqué, le soumissionnaire doit présenter une garantie bancaire correspondant au montant total du paiement anticipé. Les banques émettant des garanties bancaires doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays.
48. Pénalités	Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), OIM fera payer des pénalités pour les dommages et/ou les risques causés à ce dernier résultant d'un retard du prestataire ou du non-respect de ses obligations au titre du contrat. Le paiement ou la déduction de telles pénalités n'exonère pas le prestataire de toute autre obligation

	ou responsabilité lui incombant au titre de tout contrat ou bon de commande en vigueur.
49. Contestation de la procédure	Tout soumissionnaire qui estime avoir été traité injustement dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix ou de tout marché susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure peut déposer une plainte auprès de mscu@iom.int.

SECTION 3 : FICHE D'INFORMATION

Les précisions suivantes complètent ou modifient les dispositions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires). En cas de divergence, les dispositions du présent document prévalent sur celles de la section 2.

Article de la section 2 correspondant		Instructions/prescriptions particulières
1.	Portée	Le numéro de référence de la présente demande d'offres de prix est le suivant : RFQ/02/NE10/08/2025 - Les services consistent en la fourniture de **KIS DE REINTEGARTION** oim Selon les conditions décrites à la section 5 de la présente demande d'offres de prix. Sur la base des résultats de la présente mise en concurrence, OIM entend conclure un ou plusieurs accords à long terme non exclusifs avec le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) pour la fourniture des services indiqués en quantité indéfinie, à l'appui des opérations de L'OIM. Si OIM signe un ou plusieurs accords à long terme, les dispositions suivantes s'appliquent : Le soumissionnaire retenu accordera les mêmes conditions à toute autre organisation du système des Nations Unies qui souhaite en bénéficier, après accord écrit de OIM La durée prévue de l'accord à long terme est de : UN ans. Elle peut être prolongée de Une autre année supplémentaires au plus, sous réserve de résultats satisfaisants de la part du fournisseur et de prix compétitifs. Le volume d'achat est estimé à : OIM. Les accords à long terme sont considérés comme non exclusifs. Le volume estimé est basé sur une prévision des besoins et ne constitue pas un engagement à commander le volume total indiqué. OIM se réserve le droit de conclure des accords à long terme avec plusieurs fournisseurs et de répartir les marchés entre les titulaires d'accords à long terme si cela est dans l'intérêt de l'organisation . L'attribution d'un marché dans le cadre de l'accord à long terme Choose an item. soumise à une procédure de mise en concurrence secondaire entre les titulaires de l'accord.
4.	Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Sélectionnez une option Toute entreprise, de tout pays peut participer à cet appel d'offre, à condition qu'elle soit dûment enregistrée auprès des autorités compétentes du Niger, et qu'elle soit autorisé à exercer dans toutes les régions du Niger Seuls les Fournisseurs éligibles seront retenus pour l'attribution du marché pour lequel ils doivent préalablement remplir et soumettre la Fiche de renseignements Fournisseurs de l'OIM (Annexe D) accompagnée de leur Devis.

7.	Précisions sur le dossier de mise en concurrence	Coordonnées des personnes à contacter pour obtenir des précisions sur le dossier de mise en concurrence : service d'achat oim **Bureau OIM Niamey – Niger** Adresse : **Avenue Issa Beri, Rue IB-42, Porte 125, Plateau, Yantala Haut · BP 10260, Niamey, Niger et les sous bureaux du Niger (Agadez/Zinder/Maradi/Tillabéry, Dosso, diffa, Tahoua et Niamey** Courriel : ***IOMNigerRFQs@iom.int*;** Date limite : **le lundi 15 septembre 2025** Heure : **08H 30**
10.	Langue	L'ensemble des offres de prix, des informations, des documents et de la correspondance entre oim et les soumissionnaires dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix seront rédigés **en** français
	Offres de prix partielles	La soumission d'offres de prix pour des parties ou sous-parties du cahier des **charges :** **Les offres partielles ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent indiquer les prix correspondant au total des besoins demandés à la section 5. Annexe des exigences. L'évaluation sera effectuée pour l'ensemble des besoins**
14.	Monnaie	Les prix doivent être indiqués XOF
15.	Droits et taxes	Tous les prix doivent être indiquer : **Hors TVA et autres taxes indirectes applicables.**
16.	Durée de validité de l'offre de prix	**Les devis doivent être valables pour une durée minimum de (90) jours, à compter de la date limite de soumission.** **Dans des circonstances exceptionnelles, avant expiration de la période de validité des Devis, l'OIM peut demander aux Fournisseurs de prolonger la période de validité à une date spécifiée. Ladite demande et réponse doit être faite par écrit. Il ne sera pas exigé ou permis au Fournisseur qui accepte la demande de modifier son offre.**
17.	Garantie d'offre	**Non requise.**
20.	Offres de prix alternatives	Les offres de prix alternatives ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent indiquer les prix correspondant au total des besoins demandés à la section 5. Annexe des exigences. L'évaluation sera effectuée pour l'ensemble des besoins
21.	Conférence préalable	Non applicable
22.	Inspection de site	L'inspection de site : **X est obligatoire ;** ☐ n'est pas obligatoire.

		Une inspection du site aura lieu à la fin du processus de sélection et va concerner les structures retenues.
26.	Instructions relatives à la soumission des offres de prix	Modalités de soumission des offres de prix autorisées : **SOUMISSION PAR COURSIER/REMISE EN MAIN PROPRE :** Adresse de soumission des offres de prix : ▪ Le soumissionnaire présentera son offre de prix **dans une enveloppe scellée qui contiendra deux enveloppes distinctes**, comme indiqué ci-après. ▪ Il est demandé aux soumissionnaires de présenter leurs offres technique et financière dans des enveloppes distinctes et scellées pour qu'elles puissent être évaluées séparément. Les deux enveloppes scellées contenant les offres technique et financière sont placées dans une autre enveloppe (enveloppe extérieure), qui doit être scellée elle aussi. **Le non-respect de cette instruction entraînera le rejet de l'offre de prix reçue.** ▪ L'enveloppe **extérieure** doit porter clairement la mention suivante : ***OFFRE DE PRIX CONFIDENTIELLE – NE DOIT ÊTRE OUVERTE QUE PAR LE PERSONNEL AUTORISÉ*** Numéro de référence de la demande d'offres de prix : **RFQ 01/09/2025** **Bureau OIM Niamey et tous les sous bureaux du Niger** Adresse : **Avenue Issa Beri, Rue IB-42, Porte 125, Plateau, Yantala Haut · BP 10260, Niamey, Niger / Agadez/Zinder/Maradi/Tillabéry, Dosso,diffa, Tahoua et Niamey** ○
27.	Date limite de soumission des offres de prix :	Date : 15-Sep-25 Heure : 08h 30.
30.	Ouverture des offres de prix	☐ Il n'y aura pas d'ouverture publique ; Click or tap here to enter text.
36.	Évaluation des offres technique et financière	L'évaluation sera basée sur :la **méthode de notation combinée selon une pondération 70%-30% (offre technique – offre financière)** Le nombre maximum de points techniques est indiqué à la section 4 (Critères d'évaluation). ☐ la méthode du prix le plus bas (parmi les offres financières techniquement conformes évaluées)

		☐ la méthode de notation combinée selon une pondération Choose an item. (offre technique – offre financière) ☐ Autre Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte. Le nombre maximum de points techniques est indiqué à la section 4 (Critères d'évaluation). Pour être globalement conformes, les offres doivent obtenir au moins 70 % du nombre maximum de points.
43.	Droit de modifier une prescription au moment de l'adjudication	L'OIM se réserve le droit de modifier ou non le volume de la commande, au moment de l'attribution du marché car certaines fluctuations et variances pourront avoir lieu pour plusieurs raisons (p. e. effets cycliques, enjeux opérationnels, afflux inattendu, délais, décalage et/ou suspension des départs, force majeure, autre) affectant le nombre des bénéficiaires hébergés qui pourra aller à +/- 50% d'au-delà ou au-dessous de la capacité d'accueil.
	Attribution du marché à un ou plusieurs soumissionnaires	L'OIM attribuera un contrat à un ou plusieurs fournisseurs, en fonction des facteurs suivants : (a) Exhaustivité de l'offre et meilleur profil ; (b) Conformité aux instructions générales données aux fournisseurs ; (c) Expérience de l'entreprise ; (d) La capacité technique et financière. A la fin du processus, l'OIM retiendra un (01) fournisseur principal, ainsi que deux (02) fournisseurs supplémentaires qui seront choisis en tant que back up, C'est-à-dire des remplaçants potentiels au cas où le prestataire principal ne pourrait pas exécuter le contrat. Un avis d'adjudication sera envoyé au soumissionnaire retenu
	Type de contrat à attribuer	Voir la section 6 pour un exemple de contrat.
	Date prévue de début de contrat	Le premier 1er octobre 2025
	Conditions contractuelles applicables	Voir la section 6.
47.	Garantie de bonne exécution	Non requise.

48.	Paiement anticipé	Non autorisé.
49.	Pénalités	Si le Fournisseur de services ne fournit pas les Services ou livraison dans les délais convenus au titre de l'un quelconque des Bons de commande, l'OIM aura le droit d'exiger des dommages-intérêts prédéterminés correspondant à 0,1% (un dixième d'un pour cent) du montant des Frais de services pour chaque jour de retard ou chaque manquement au calendrier de paiement de la part du Fournisseur de services. IOM aura le droit de déduire ce montant des factures impayées du Fournisseur de services. Lesdits dommages-intérêts prédéterminés pourront être exigés que lorsque le retard est causé uniquement par le défaut du Fournisseur de services

SECTION 4 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

[Note à l'intention du personnel chargé des achats : Veuillez au besoin adapter les critères ci-après ainsi que les documents requis, et supprimer ce paragraphe avant de finaliser le document]

Critères de l'examen préliminaire

Le respect de tous les critères sera vérifié lors de l'examen préliminaire.

Critères	**Pièces justificatives**
Exhaustivité de l'offre	Tous les documents demandés à la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) ont été fournis et sont complets.
Le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles générales d' oim indiquées à la section 6.	Formulaire C : Soumission d'une offre technique
Validité de l'offre de prix	Formulaire C
Garantie d'offre assortie d'une durée de validité conforme	Formulaire L

Critères minimums de qualification et d'admissibilité

Le respect de tous les critères minimums de qualification et d'admissibilité sera évalué.

Si l'offre de prix est présentée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, chaque membre doit satisfaire aux critères minimums, sauf indication contraire.

Critères d'admissibilité	**Pièces justificatives**
Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Le soumissionnaire appartient à un groupe de fournisseurs variés, qui comprend notamment des microentreprises, des petites ou moyennes entreprises, ou des entreprises appartenant à des femmes ou à des jeunes.	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Le fournisseur n'a pas été suspendu ni identifié d'une quelconque autre manière comme inéligible par un organisme des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre technique
Absence de conflit d'intérêts conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre technique
Le soumissionnaire n'a pas fait faillite, n'est pas impliqué dans une procédure de faillite ou de liquidation judiciaire, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours à son encontre qui pourrait nuire à ses activités dans un avenir prévisible.	Formulaire C : Soumission d'une offre technique
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Critères de qualification	**Pièces justificatives**
Antécédents de contrats non exécutés : aucune inexécution de contrat n'est due à une défaillance du prestataire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Antécédents en matière de litiges : aucun cas de décision judiciaire/d'arbitrage prise à l'encontre du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Expérience antérieure :	

Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Minimum de deux (2) contrats de valeur, nature et complexité similaires exécutés au cours des deux (2) dernières années. *(Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent ensemble satisfaire à cette exigence.)*	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Situation financière :	
Liquidité : Le ratio entre le montant moyen de l'actif à court terme et du passif à court terme sur les trois dernières années doit être égal ou supérieur à 1. Les soumissionnaires doivent inclure dans leur offre de prix des bilans vérifiés portant sur les deux années précédentes.	Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Chiffre d'affaires : Les soumissionnaires doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimum **de** 5.000.000 XOF voir 10.000.000 XOF au cours des deux dernières années. *(Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)*	Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Fournir une Attestation de capacité financière avec engagement de la banque	Document original certifié et signé par la banque
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Critères d'évaluation technique

[Note à l'intention du personnel chargé des achats : Veuillez adapter les critères/éléments ci-après si nécessaire et supprimer ce paragraphe avant de finaliser le document].

Résumé des sections de l'offre technique relatives à l'évaluation		**Nombre de points maximum**
1.	Qualifications, capacités et expérience du soumissionnaire	300
2.	Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	400
3.	Structure de gestion et personnel clé	300
	Total	**1000**

Section 1. Qualifications, capacités et expérience du soumissionnaire		Nombre de points maximum
1,1	Réputation de l'organisation et crédibilité/fiabilité/réputation professionnelle du personnel	50
1,2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement du projet, mesures de contrôle de la gestion du projet, degré de sous-traitance des travaux	90
1,3	Pertinence des connaissances spécialisées et de l'expérience acquise dans le cadre de missions similaires menées dans la région ou le pays	70
1,4	Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques	60
1,5	Engagement de l'organisation en faveur du développement durable : • Conformité de l'organisation à la norme ISO 14001 ou ISO 14064 ou à une norme équivalente – 20 points ; • Adhésion de l'organisation au Pacte mondial des Nations Unies – 5 points ; • Engagement significatif de l'organisation en faveur du développement durable par d'autres moyens (par exemple, documents de politique interne de l'entreprise sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'adhésion à des institutions commerciales promouvant ces questions) – 5 points.	30
Total Section 1		**300**

Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés		Nombre de points maximum
2,1	Compréhension des prescriptions : Les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés de manière suffisamment détaillée ? Les différentes composantes du projet sont-elles correctement pondérées les unes par rapport aux autres ?	80
2,2	Description de l'approche et de la méthodologie adoptée par le soumissionnaire pour satisfaire ou dépasser les exigences énoncées dans le cahier des charges	100
2,3	Informations précises sur la manière dont les différents aspects du service seront organisés, contrôlés et fournis	50
2,4	Description des mécanismes et outils de suivi et d'évaluation des résultats disponibles, et de la manière dont ils seront adoptés et utilisés pour répondre à un besoin particulier	50

2,5	Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, en s'intéressant notamment à la question de savoir si les activités sont correctement séquencées, logiques et réalistes	70
2,6	Démonstration de la capacité à planifier, à intégrer et à mettre en œuvre efficacement des mesures de développement durable dans le cadre de l'exécution du contrat	50
Total section 2		**400**

Section 3. Structure de gestion et personnel clé			**Nombre de points maximum**
3,1	Composition et structure de l'équipe proposée. Les rôles proposés pour la direction et le personnel clé sont-ils adaptés à la fourniture des services requis ?		60
3,2	Qualifications du personnel clé proposé		
3.2 a	Chef d'équipe		120
	• Expérience générale	10	
	• Expérience particulière en rapport avec la mission	40	
	• Expérience à l'échelle régionale/internationale	20	
	• Compétences linguistiques	10	
3,2 b	Expert principal		80
	• Expérience générale	10	
	• Expérience particulière en rapport avec la mission	40	
	• Expérience à l'échelle régionale/internationale	20	
	• Compétences linguistiques	10	
3,2 c	Expert auxiliaire		40
	• Expérience générale	5	
	• Expérience particulière en rapport avec la mission	15	
	• Expérience à l'échelle régionale/internationale	10	
	• Compétences linguistiques	10	
Total section 3			**300**

SECTION 5 : CAHIER DES CHARGES

Achats kits de réintégration pour les régions suivantes : Agadez, Tahoua, Maradi, Zinder, Tillabéry, Dosso, Diffa et Niamey

Prescriptions (spécifications/cahier des charges/énoncé des travaux)

Conditions de livraison : en annexe

N°	Description	Quantité	Unité
1	**Aliment bétails**		
2	Fourrage/Paille	1	Bottes
3	Piere à léché pour betails (4kg)	1	unité
4	Sac de tourteau (25kg)	1	Sac de 25 kg
5	Sac Fourrage/Paille d'arachide seche (Sac grand)	1	Sac de 50 kg
6	Sac Fourrage/Paille d'arachide seche (sac moyen)	1	Sac de 50 kg
7	Sac Fourrage/Paille d'haricot (KOWA)	1	Sac de 50 kg
8	Sel pour bétail	1	Piece
9	Son de blé de 50kg	1	Sac de 50 kg
10	Son de mil sacs de 50kg	1	sac
11	Son pour volaille sac de 25KG	1	Piece
12	Tourteau de grain de coton(sac de 50Kg)	1	Sac
13	Aliment pour PONTES de 25 KG 1er âge	1	Sac de 25 KG
14	Aliment pour PONTES de 25 KG 2e age	1	Sac de 25 KG
15	Aliment pour PONTES de 25 KG 3e age	1	Sac de 25 KG
16	Sacs de coque de niébé (Fouda)	1	Sac de 50 KG
17	Aliments pour volailles pondeuses en adaptés aux trois âges de la ponte (Agrarzone Premium ; Point Vert ; Ma P'tite Ferme ou équivalent)	1	Sac de 25 kg
18	Déparasitage pour ovin (Deltanil (pour-on); Eprinomectine (injectable); Benzimidazoles (vermifuges) ; Cydectin (solution orale) ; Okzan-F ; Baymec (solution buvable) ; Seponver ou équivalent	1	Unité
19	Vaccination antiparasitaire (bétail)	1	unité
20	Vaccination antiparasitaire (volaille)	1	Unité
21	Vitamines en sachet pour la croissance de la volaille (tétranycovid)	1	Unité
22	Vitamines en sachet pour la croissance du bétails	1	Unité
23	**Agriculture**		
24	Appareil de traitement phytosanitaire (pompe a dos manuel) : Pulvérisateurs à pression entretenue 15 à 20 litres	1	Unité

25	Bèche (Lame : Plate ou légèrement incurvée ; Matériau de lame :Acier trempé, acier inoxydable, acier au bore (résistant à la corrosion et à l'usure) ; Manche : Bois ; Longueur Environ 110 à 130 cm ; Poignée En T ou en D ; Poids : Environ 1,5 à 2,5 kg ou équivalent	1	Unité
26	Binette (Largeur de lame : 8 à 20 cm ; Formes de tête : Cœur, demi-lune, ronde, trident, rectangulaire ; Matériaux du manche : Bois (hêtre, frêne, eucalyptus), métal ou résine ; Matériaux de la tête : Acier inoxydable ou acier trempé ; Longueur du manche : Manche court (pour jardinières, bacs), manche long (pour potager, massifs) ; Poids : Léger pour faciliter la maniabilité ou équivalent)	1	Piece
27	Corde torsadée, de diamètre 10 mm et 10m de longueur ou équivalent	1	Unité
28	Coupe-coupe (Lame en acier, manche en bois ou en matériau synthétique ; longueur entre 40 et 60 cm. Ou équivalent)	1	Piece
29	Croc à 3 dents	1	Unité
30	Daba houe	1	Piece
31	Décortiqueuse d'arachide	1	Piece
32	Engrais 15/15 sac de 25KG	1	Sac
33	Engrais uré sac de 50KG	1	Sac
34	Fongicide	1	Unité
35	Hache	1	Unité
36	Insecticide Flc/750ml	1	boite
37	Motopompe pour irrigation 10m²/h	1	Piece
38	Paire de botte	1	Piece
39	Paire de gant de ménage	1	Piece
40	Pèle	1	Unité
41	Pesticide	1	Unité
42	Pioche	1	Piece
43	Râteau à manche	1	Piece
44	seau de 10L	1	Unité
45	Tuyaux 20 mettre (bleu pour moto-pompe pour irrigation)	1	Unité
46	Charrue a bœuf + accessoires	1	Charue
47	Urée sac de 50 kg	1	Sac de 50 Kg
48	Produit phytosanitaire Landaxe	10	Produit
49	Accessoires bouteille de gaz et carburateur pour moto-pompe pour irrigation à gaz	1	Accessoires
50	Unité canadienne de culture (UCA) attelée avec traction	1	(UCA) attelée avec traction
51	Motopompe (Yamaha bleu)	1	(Unité Yamaha bleu)
52	Tuyau de 75 mm (30 mètres)	1	(30 mètres)

53	**Alimentaire**		
54	Arachide décortiqué sac de 100kg	1	Sac
55	Arachide non décortiqué sac de 100kg	1	Sac
56	Aromatiques liquide concentré 125ml (de saveurs variées)	1	Unité
57	Assaisonnement utilisé dans les cuisines (Arome cube Maggi ou équivalent) sachet de 100 cube (400g)	1	Sachet
58	Assaisonnement utilisé dans les cuisines (Arôme Maggi Tablette ou équivalent) Paquet de 60 tablettes de 10G	1	Paquet
59	Assaisonnement utilisé dans les cuisines (Arôme Maggi Tablette ou équivalent) Carton de 24 paquets		Carton de 24 paquets
60	Beurre 450g (Blue band ou équivalent)	1	Unité
61	Biscuit petit beurre ou équivalent	1	Carton
62	Biscuit glucose ou équivalent carton de 48	1	Carton de 48
63	Biscuit bistella	1	Carton de 24
64	Biscuit casse-croutte ou équivalent	1	Carton de 24
65	Boisson gazeux canette Casier de 24 (coca cola, sprit, fanta, Ira ou equivalent)	1	Casier de 24
66	Bonbon avec tige	1	P/50
67	Borin Kounfa (soda) sac de 50 KG	1	Sac
68	Café sachet de 1,5 g ou 2g (Nescafé, Akuna ou équivalent)	1	Boite
69	Condiments divers (Marga-Marga)	1	Kg
70	Couscous semoule de blé dur (Sipa ou équivalent) Paquet de 1kg	1	Paquet
71	Couscous semoule de blé dur (Sipa ou équivalent) Paquet de 1kg	1	Carton
72	Datte en sac de 50 KG	1	Sac
73	Datte en sachet de 1 KG	1	Sachet
74	Décortiqueuses métalliques (Décortiqueuse d'arachide manuel)	1	Unité
75	Eau potable en sachet(pure water)	1	Paquet de 20
76	Farine de Blé	1	Sac de 50kg
77	Farine de Maïs (Garin Massara)	1	Sac de 50 Kg
78	Farine de manioc	1	Sac de 50kg
79	Farine de manioC(Garin rogo)	1 kg	Sachet
80	Feuille d'Oseille (Yakuwa)	1	Sac de 50 Kg
81	Gâteau cake	1	Unité
82	Gombo (Koubewa)	1	Sac de 50 Kg
83	Haricot sac de 100kg	1	Piece
84	Huile de coco	1	Boite
85	Huile de Karité	1	Boite
86	Huile végétale	1	Bidon de 5L

87	Huile végétale	1	Bidon de 25L
88	Indomie	1	Carton
89	Jus canettes	1	Casier / 24
90	Lait concentré sucré 900g	1	Carton de 24
91	Courge	1	Unité
92	Lait NAN 1,2,3 pour enfant	1	Unité
93	Panier grand de Salade	1	Panier grand
94	Panier grand de tomate fraiche	1	Panier grand
95	Panier petit de Salade	1	Panier petit
96	Panier petit de tomate fraiche	1	Panier petit
97	Sac de choux	1	Sac de 50 kg
98	Sac de l'oignon	1	Sac de 50 kg
99	Sac de piment vert	1	Sac de 50 kg
100	Sac de poivron	1	Sac de 50 kg
101	Sac de Pomme de terre	1	Sac de 50 kg
102	Lait en poudre Nido	1	B/500MG
103	Lait en poudre Paquet de Lacstar ou Pura	1 paquet	Paquet
104	Lait en poudre Paquet de Lacstar ou Pura	carton 24 paquets	carton
105	Lait en poudre Paquet de Lacstar ou Pura	Carton de12 paquets	carton
106	Lait non sucré Carton de 48	1	Carton de 48
107	Levure de bière	1	Unité
108	Lime	1	Piece
109	Lipton paquet	1	Paquet
110	Lipton paquet de 100	1	Carton de 12
111	Macaroni 500g	1	Carton de 20
112	Macedoine	1	carton
113	Mais conccerve	1	carton
114	Maïs sac de 50kg	1	sac
115	Mayonnaise 500ml	1	Carton de 12
116	Mil	1	Sac de 50kg
117	Moutarde 150g	1	Carton de 12
118	Nescafé (boite de 50 sachets)	1	boite
119	Nescafé 25g Carton de 12	1	Carton de 12
120	Niébé	1	Sac de 50kg
121	Œufs	1	Casier de 30
122	Patte alimentaire 1 carton 500g	1	Carton
123	Patte alimentaire 1/2 carton 500g	0,5	Carton
124	petit poids	1	carton
125	Piment (tonka)	1	Sac de 50 Kg
126	Poivron (tatassey)	1	Sac de 50 Kg

127	Riz Brisure parfumé 25%	1	Sac de 25 kg
128	Riz simple	1	sac de 50kg
129	Sac d'arachide	1	Sac de 50 kg
130	Sac de bissap sec 50 kg	1	Sac de 50 kg
131	Sac de Riz 25Kg	1	Sac de 25 kg
132	Sac de Tamarin sec 50 kg	1	Sac de 50 kg
133	Sachets d'eau minérale	1	Pack
134	Sacs de semoule 25 KG	1	Sac
135	Sardine à huile	1	Carton
136	Sel de cuisine	1	Sac de 25 Kg
137	Sel de table 1KG	1	Carton de 12
138	Soja sac de 50kg	1	sac
139	Sorgho sac de 100kg	1	sac
140	Soumbala (Daoudawa)	1	Sac de 50 Kg
141	Spaghetti 500g	1	Carton de 20
142	Sucre en poudre sac de 50kg	1	Piece
143	Sucre carreau carton de 25kg	25kg	Carton
144	Sucre carreau cristal raffine carton de 24 paquets	1	Piece
145	Sucre carreau paquet de 1kg	1	Paquet
146	Sucre carreau paquet de 5kg	1	Paquet
147	Thé vert Azawad paquet bleu de 10 unité	1	Unité
148	Thé vert AZAWAD en carton des 20 paquet de 25G	1	Carton de 20
149	Thé vert Buffle paquet de 10 unités	1	Paquet
150	Thé vert Buffle en carton des 20 paquets	1	Carton de 20
151	Thé vert Flécha en carton des 20 paquets	1	Carton de 20
152	Thé vert Flécha paquet de 10 unités	1	Paquet
153	Tomate concentrée 170g	1	Carton
154	Tomate concentrée 350g	1	Carton
155	Tomate en sachet	1	Carton
156	Tourteau (kouli kouli)	1	Sac de 50 Kg
157	Feuille d'Oseille (Yakuwa)	1	Sac de 50 Kg
158	Gombo (Koubewa)	1	Sac de 50 Kg
159	Tourteau (kouli kouli)	1	Sac de 50 Kg
160	Soumbala (Daoudawa)	1	Sac de 50 Kg
161	Poivron (tatassey)	1	Sac de 50 Kg
162	Piment (tonka)	1	Sac de 50 Kg
163	Farine de Maïs (Garin Massara)	1	Sac de 50 Kg
164	Ail (Tafarnuwa)	1	Sac de 50 Kg
165	Bouillon Onga	1	Boite
166	Farine de Maïs (Garin Massara)	1	Sac de 50 Kg
167	Farine de tourteau (Kouli kouli)	1	Sac de 50 Kg
168	Feuille d'Oseille (Yakuwa)	1	Sac de 50 Kg
169	Feuille de baobab (Kouka)	1	Sac de 50 Kg
170	Feuille de Molofia	1	Sac de 50 Kg

171	Gombo sec (Kubéwa)	1	Sac de 50 Kg
172	Huile de Palme (man ja)	1	Bidon de 5 litre
173	Natron (Kanwa)	1	1kg
174	Piment Rouge (Tonka)	1	Sac de 50 Kg
175	Poivron sec (Tattassé)	1	Sac de 50 Kg
176	Shiwingum	1	Carton
177	Tourteau (Kouli Kouli	1	Sac de 50 Kg
178	Bouillon Onga	1	Carton
179	Azino moto	1	Kilogramme
180	Natron (Kanwa)	1	Kilogramme
181	Ensemble yajin miya	1	Kilogramme
182	Farine de poivron (garin Tatassaye)	1	Kilogramme
183	Piment sec (Tonka)	1	Kilogramme
184	Farine de feuille de baobab (Garin miyan Kuka)	1	Kilogramme
185	Gingembre sec (Tchitta)	1	Kilogramme
186	Soumbala (Daoudawa)	1	Kilogramme
187	**Animaux**		
188	Bélier (un mouton mâle non castré de l'espèce ovine, utilisé pour la reproduction) âgé d'un an	1	Piece
189	Béliers (un mouton mâle non castré de l'espèce ovine, utilisé pour la reproduction) de 2 ans	1	Unité
190	Bovin mâle, qui a atteint l'âge d'un an (Bœuf 1 an)	1	Unité
191	Bovin mâle, qui a atteint l'âge d'un an (Bœuf 2 ans)	1	Piece
192	Bouc de 2 ans	1	Unité
193	Boucs de 2 ans de race rousse	1	Unité
194	Brebis à l'âge de gestation (10 ou 12 mois)	1	Piece
195	Brebis à l'âge de gestation de race Balami (10 ou 12 mois)	1	Piece
196	Brebis allaitante avec son agneau	1	Piece
197	Brebis de race rousse en âge de gestation (10 ou 12 mois)	1	Piece
198	Chévre à l'age de gestation de race locale ou équivalent 6-7 mois d'âge	1	Unité
199	Chévre allaitante avec son cabris de race locale ou équivalent	1	Couple
200	Chévre à l'age de gestation de race rousse ou équivalent 6-7 mois d'âge (chèvres rousse)	1	Unité
201	Mangeoire 100L (Mangeoire en fer 100l pour animaux)	1	Unité
202	Mouton 1an	1	Piece
203	Mouton 1an de race rousse	1	unité
204	Mouton 2 ans	1	Piece
205	Mouton 2 ans de race rousse	1	unité
206	Vache à l'âge de gestation	1	Piece
207	Vache allaitante avec son veau	1	pièce

208	Veau	1	pièce
209	Bœuf 24 à 36 mois vaccinés et déparasités	1	Piece
210	Bœuf de labour âgé de 3ans à plus	1	Unité
211	Âne de 2 ans	1	Unité
212	Couveuses (A œuf manuel de capacité 100 œufs minimum)	1	Unité
213	Pigeon local	1	Couple
214	Pigeon Malien	1	Couple
215	Pigeon Mondain	1	Couple
216	Pintade	1	Unité
217	Pintade GROLA	1	Unité
218	Poule pondeuse	1	Unité
219	Poules locales de chair	1	Unité
220	**Auto**		
221	Huile de vidange total Dubaï de 5 L (carton)	1	Unité
222	Huile de vidange total Dubaï de 1 L (carton)	1	Unité
223	Huile Amasco de 1L (carton)	1	Unité
224	Huile de frein grand carton de 12 L (carton)	1	Unité
225	Huile de direction ABRO (carton)	1	Unité
226	Ampoule (Fitila)	1	Pour voiture (divers)
227	Filtre à huile	1	Unité
228	Graisse (Griss)	1	Boite de 500ml
229	Huile de boîte (Gear oil)	1	Pour voiture (1 litre)
230	Huile de piston (Mai na pistin)	1	Pour voiture (1 litre)
231	Huile moteur (Mai na inji)	1	Pour voiture (1 litre)
232	Huile moteur (Mai na inji)	1	Pour voiture (5 litre)
233	Joint de culasse (Gasket)	1	Pour voiture (Unité)
234	Segment (Ringi)	1	Unité
235	Huile Amasco de 1L	1	carton
236	Huile de direction ABRO	1	carton
237	Huile de frein grand carton de 12 L	1	carton
238	Huile de vidange total dubai de 1 L	1	carton
239	Huile de vidange total dubai de 5 L	1	carton
240	Crique (Crique métalliques pour automobile) (Ou équivalent)	1	Unité
241	Filtres à essence, (Ou équivalent)	1	Unité
242	Filtres à huiles (Ou équivalent)	1	Unité
243	Joint de Culasse (Ou équivalent)	1	pièce
244	Taxi tête jaune	1	Unité
245	**Bois**		
246	Palettes en bois rouge (Taille Standard (EUR-EPAL), 1200 x 800 mm); marque LPR ou équivalent	1	Unité
247	Palette de 2M	1	Piece
248	Palettes (1,5m X 2m) bois rouge	1	Unité

249	Planche de 6	1	Piece
250	Planche de contre plaquet léger	1	Piece
251	Réservoir cubique en bois pour malaxage blé	1	Unité
252	Charbon de bois sac de 50Kg	1	Sac
253	Charbon de bois sac de 100Kg	1	Sac
254	**Carburant**		
255	Carburant-essence	1	Litre
256	Gasoil	1	Litre
257	Huile de vidange	1	Litre
258	**Communication**		
259	Carte SIM (Airtel, Zamani, Moov; NigerTelecom ou équivalent)	1	Unité
260	Téléphone + chargeur (Samsung B310e)	1	Unité
261	Appareil téléphonique GSM (andes de fréquences GSM : 900 MHz, 1800 MHz; une carte SIM ; Appels vocaux clairs grâce à la transmission numérique ; Envoi et réception de SMS ; GPRS et EDGE pour des connexions Internet basiques ; Téléphones classiques)	1	Pièce
262	Appareil téléphonique GSM (andes de fréquences GSM : 900 MHz, 1800 MHz; une carte SIM ; Appels vocaux clairs grâce à la transmission numérique ; Envoi et réception de SMS ; GPRS et EDGE pour des connexions Internet basiques ; Smartphones GSM)	1	Pièce
263	Appareil téléphonique GSM (andes de fréquences GSM : 900 MHz, 1800 MHz; une carte SIM ; Appels vocaux clairs grâce à la transmission numérique ; Envoi et réception de SMS ; GPRS et EDGE pour des connexions Internet basiques ; Téléphones durcis GSM)	1	Pièce
264	Antichoc pour téléphone portable tactil : IP (étanchéité=IP68 ou IP69 ou équivalent) et MIL-STD (résistance militaire= MIL-STD-810G ou MIL-STD-810H ou MIL SPEC 810H ou équivalent) de taille diverse	1	Unité
265	Batteries de rechange pour portables GSM (Divers)	1	Unité
266	Carte mémoire 16 GB (Cartes micro SD - Transflash, Cartes SD, Cartes SmartMedia, Cartes Memory Stick, Cartes mini SD ou équivalent)	1	Unité
267	Carte mémoire 32 GB (Cartes micro SD - Transflash, Cartes SD, Cartes SmartMedia, Cartes Memory Stick, Cartes mini SD ou équivalent)	1	Unité
268	Carte mémoire 8 GB (Cartes micro SD - Transflash, Cartes SD, Cartes SmartMedia, Cartes Memory Stick, Cartes mini SD ou équivalent)	1	Unité

269	Chargeur de portable Android tactil (USB Type A) ou équivalent	1	Unité
270	Chargeur USB C 40W Multiport Rapide, Prise USB Chargeur, Adaptateur Secteur pour Téléphones, Bloc Chargeur Compatible iPhone, Samsung, iPad, Appareils Android ou équivalent	1	Unité
271	Chargeur + Câble USB pour téléphone portable Apple iPhone 14, 13, 12, 11, X, XS, XR, 8, 7, SE - Alimentation 3A smartphone, Cordon / Câble de Charge 1m ou équivalent	1	Unité
272	Clé USB 16GB	1	Unité
273	Clé USB 32GB	1	Unité
274	Clé USB 8GB	1	Unité
275	Ecouteur pour portable Android tactil	1	Unité
276	Pochettes pour portable android-tactil ou équivalent	1	Unité
277	Portable android-tactil de marque infinix (qualité moyenne)	1	Unité
278	Portable android-tactil de marque Tecno (qualité moyenne) ou équivalent	1	Unité
279	Power Bank 10000 MAH	1	Unité
280	Power Bank 20000 MAH	1	Unité
281	**Construction**		
282	Ciment gris qualité 32.5	1	Sac de 50 kg
283	Ciment gris qualité 42.5	1	Sac de 50 kg
284	Echapodage metalique en type carré lourd (hauteur de 3m)	1	Unité
285	Echelle metalique en type carré lourd (hauteur de 3m)	1	Unité
286	Moule pour decoration des poteaux de construction	1	Unité
287	Moule pour fabrication de brique en ciment creux	1	Unité
288	Moule pour fabrication de brique en ciment plein	1	Unité
289	Niveau à bull pour maçon	1	Unité
290	Serre join metalique pour construction	1	Unité
291	Tonneau vide en fer de 200 Litres	1	Unité
292	**Cosmétique**		
293	Acide sac de 25 KG (AHA ou BHA ou équivalent)	1	Sac
294	**Couture**		
295	Aiguille pour machine à coudre Singer – Lot mixte ou équivalent (taille 60/8 à 70/10) / 30 aiguilles par paquet	1	Paquet
296	Aiguille pour machine à coudre Singer – Lot mixte ou équivalent (taille 80/12 à 90/14) / 30 aiguilles par paquet	1	Paquet

297	Aiguille pour machine à coudre Singer – Lot mixte ou équivalent (taille 100/16 à 110/18) / 30 aiguilles par paquet	1	Paquet
298	Boutons à trous (2 trous) Taille et couleur divers	1	Douzaine
299	Boutons à trous (4 trous) Taille et couleur divers	1	Douzaine
300	Boutons à queue (ou à tige) Taille et couleur divers	1	Douzaine
301	Boutons pression (snap) Deux parties métalliques ou plastiques qui s'emboîtent	1	Douzaine
302	Paire de Ciseaux de bureau multi-usage 200mm à 250mm (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
303	Dentelle (rouleaux)	1	Rouleaux
304	Fer à repassage électrique	1	Unité
305	Fermeture glissière pour habillement	1	Unité
306	Pièces de rechange pour machine à coudre broderie	1	Unité
307	Pièces de rechange pour machine à coudre simple	1	Unité
308	Sert boutons	1	Unité
309	Machine à surfilage	1	Unité
310	Mètre ruban de 1.50m	1	Unité
311	Chaise en métal thermolaqué pour l'atelier de couture	1	Unité
312	Fil à coudre carton (Ou équivalent)	1	Piece
313	Machine à coudre simple (Ou équivalent)	1	unité
314	Chiffon/Matelas (matelas de qualité moyenne constitué de mousse polyuréthane de densité moyenne (entre 25 et 35 kg/m3) ou d'une mousse haute résilience pour l'assise, avec une épaisseur de 10 à 15 cm) pour fabrication des salon en bois (ou équivalent)	1	Metre
315	Tissu (de qualité moyenne) pour fabrication des salon en bois	1	Metre
316	Tissu SKAI (de qualité moyenne) pour fabrication des salon en bois	1	Metre
317	**Divers**		
318	Bidon vide de 25 litres PEHD	1	Unité
319	Chaise en plastique (robuste; chaise Monobloc en polypropylène)	1	Unité
320	Pousse pousse (charrette à deux roues à traction humaine)	1	Unité
321	Charrette à traction asine (Caractéristiques : Charge utile (kg) : 500 ; Dimensions du plateau (mm) : 1 600 x 950 ; Ridelles (mm) : 400 ; Poids à vide (Kg) :105) ou équivalent	1	Unité
322	Charrette à traction bovine (Caractéristiques : Charge utile (kg) : 1 000 ; Dimensions du plateau (mm) : 2 000 x 1 200 ; Ridelles (mm) : 400; Poids à	1	Piece

	vide métallique (Kg) : 200 ; Poids à vide bois (Kg) : 1 890) ou équivalent		
323	Corde tressées de 10m de long	1	Piece
324	Jouets pour enfant	1	Piece
325	Matelas Mousse 2 places	1	Piece
326	Matelas Mousse 3 places	1	Piece
327	Pile AAA ou équivalent	1	Paquet
328	Pile AA ou équivalent	1	Paquet
329	Pile C ou équivalent	1	Paquet
330	Pile D ou équivalent	1	Paquet
331	Pile 6F22 ou 6FR61 ou équivalent	1	Paquet
332	Ruban (100 m)	1	Mètre
333	Sacs vides d'emballage (sac de 100 Kg)	1	Sac
334	Tenues pour les serveurs et cuisiniers	1	Unité
335	Moquette de chambre 4 m	1	Unité
336	Moquette de chambre 5 m	1	Unité
337	Télé écran 32	1	Unité
338	Plastique pour emballage (Leda)	1	Sachet
339	Petit Tapis de dimension (2mx1.5m)	1	Unité
340	Grand Tapis de dimension (3mx2m)	1	Unité
341	Couverture (Bargo) de 6 Kg	1	Unité
342	Rouleau de Cache-mur	1	Unité
343	Canapé en lin ou coton ou équivalent : 1 place Standard : 80 × 90 × 85 ; 2 place Standard : 160 × 90 × 90 cm ; 3 places Standard : 220 × 95 × 90 cm ; Canapé d'angle Standard : 250 × 200 × 90 cm	1	Ensemble
344	Bicyclette pour adulte	1	unité
345	Bicyclette pour adolescent de 11 à 18ans	1	unité
346	Bicyclette pour enfant de 3 à 6ans	1	unité
347	Bicyclette pour enfant de 7 à 10ans	1	unité
348	Autocollants avec non du groupement Petits formats (3 mm à 10 cm) Exemples : 5×5 cm, 7×7 cm, 10×10 cm 1. Usages : personnalisation d'objets (gourdes, ordinateurs, téléphones), étiquettes produits, logos. Minimum : 3×3 mm	1	Dizaine
349	Autocollants avec non du groupement Formats moyens (10 cm à 30 cm) Exemples : A6, A5, 10×20 cm, 15×20 cm, 21×29,7 cm 1. Usages : stickers repositionnables, signalétique, décoration intérieure.	1	Dizaine
350	Autocollants avec non du groupement Grands formats (30 cm à 120 cm) Exemples : 50×70 cm, 100×100 cm, jusqu'à 120×120 cm 32. Usages : autocollants muraux, vitrophanie, vitrines commerciales, lettrage adhésif.	1	Dizaine

351	**Scolaire**		
352	Livre Nurul Bayan	1	Unité
353	Livre Muslim	1	Unité
354	Fourniture scolaire classe collège (sac à dos, tous livre de la classe concernés, 10 cahier de page différente, taille-crayon, craie, stylo, feutre, crayon, bic, gomme, eponge, gourde, ensemble géométrique)	1	Unité
355	Fourniture scolaire classe lycée (sac à dos, tous livre de la classe concernés, 10 cahier de page différente, taille-crayon, craie, stylo, feutre, crayon, bic, gomme, eponge, gourde, ensemble géométrique)	1	Unité
356	Fourniture scolaire classe primaire (sac à dos, livres de mathématique, livres de sciences, livres de français, livres d'histoire, livres de géographie, tous livre de la classe concernés, cahier, ardoise, taille-crayon, craie, stylo, feutre, crayon, bic, gomme, eponge, gourde, ensemble géométrique)	1	Unité
357	**Electricité**		
358	Boitier de dérivation encastré Ingelec ou équivalent (100mmx100mm)	1	unité
359	Boitier de dérivation encastré Ingelec ou équivalent (130mmx130mm)	1	unité
360	Boitier de dérivation encastré Ingelec ou équivalent (160mmx160mm)	1	unité
361	Sélectionneur apparent 1,5mm (rouleau)	1	Unité
362	Sélectionneur apparent 2,5mm (rouleau)	1	Unité
363	Sélectionneur encastré bleu, rouge, vert, jaune 1,5mm (rouleau)	1	Unité
364	Sélectionneur encastré bleu, rouge, vert, jaune 2,5mm (rouleau)	1	Unité
365	Contact simple (carton)	1	Unité
366	Contact double (carton)	1	Unité
367	Contact apparent simple (carton)	1	Unité
368	Contact apparent ouble (carton)	1	Unité
369	Lampe réglette 0,60 (carton)	1	Unité
370	Lampe réglette 1,20 (carton)	1	Unité
371	Lampe incandescence 10w (carton)	1	Unité
372	Lampe incandescence 15w (carton)	1	Unité
373	Lampe incandescence 20w (carton)	1	Unité
374	Lampe incandescence 30w (carton)	1	Unité
375	Lampe incandescence 40w (carton)	1	Unité
376	Lampe incandescence 50w (carton)	1	Unité
377	Douille simple (carton)	1	Unité
378	Douille passe partout (carton)	1	Unité
379	Multi 9 de 10A (carton de 12 paquets)	1	Unité

380	Multi 9 de 20A (carton de 12 paquets)	1	Unité
381	Multi 9 de 25A (carton de 12 paquets)	1	Unité
382	Multi 9 de 30A (carton de 12 paquets)	1	Unité
383	Disjoncteur de 10 (carton)	1	Unité
384	Disjoncteur de 15 (carton)	1	Unité
385	Disjoncteur de 20 (carton)	1	Unité
386	Disjoncteur de 30 (carton)	1	Unité
387	Multi 9 double de 15A (carton de 6 paquets)	1	Unité
388	Multi 9 double de 20A (carton de 6 paquets)	1	Unité
389	Multi 9 double de 30A (carton de 6 paquets)	1	Unité
390	Boite de dérivation encastré (carton)	1	Unité
391	Boite de dérivation apparent (carton)	1	Unité
392	Coffret de 2 (carton)	1	Unité
393	Coffret de 4 (carton)	1	Unité
394	Coffret de 6 (carton)	1	Unité
395	Coffret de 8 (carton)	1	Unité
396	Coffret de 10 (carton)	1	Unité
397	Coffret de 12 (carton)	1	Unité
398	Coffret apparent de 2 (carton)	1	Unité
399	Coffret apparent de 4 (carton)	1	Unité
400	Coffret apparent de 6 (carton)	1	Unité
401	Cheville de 8 (carton)	1	Unité
402	Cheville de 10 (carton)	1	Unité
403	Cheville de 12 (carton)	1	Unité
404	Vis parquerre court (carton)	1	Unité
405	Vis parquerre long (carton)	1	Unité
406	Domino de 8 (carton)	1	Unité
407	Domino de 10 (carton)	1	Unité
408	Domino de 12 (carton)	1	Unité
409	Prise encastré (carton)	1	Unité
410	Prise apparent (carton)	1	Unité
411	Boitier rond (carton)	1	Unité
412	Tuyau isorange (rouleaux)	1	Unité
413	Lampe spot (carton)	1	Unité
414	Contact de ventilateur (carton)	1	Unité
415	Serrure complet (carton)	1	Unité
416	Cadenas (carton)	1	Unité
417	Tête de gaz (carton)	1	Unité
418	Cahier 200 pages (carton)	1	Unité
419	Cahier 300 pages (carton)	1	Unité
420	Boitier rond INGELEC ou équivalent	1	unité
421	Boitier carré 65x65CM INGELEC ou équivalent	1	unité
422	Câble (Puissance raccordée : 2 300W ; Intensité : 10 A ; Section : 1,5 mm²) (Ou équivalent)	1	Mètre

423	Câble (Puissance raccordée : 3 680 W ; Intensité : 16 A ; Section : 2,5 mm²) (Ou équivalent)	1	Mètre
424	Câble (Puissance raccordée : 5 750 W ; Intensité : 25 A ; Section : 4 mm²) (Ou équivalent)	1	Mètre
425	Câble (Puissance raccordée : 7 360 W ; Intensité : 32 A ; Section : 6 mm²) (Ou équivalent)	1	Mètre
426	Cable électriques de 10 mètres (Ou équivalent)	1	Piece
427	Coffret apparent 24 modules avec porte opaque (ou équivalent)	1	unité
428	Contact apparent double (double interrupteur, ou interrupteur va-et-vient double ou équivalent)	1	unité
429	Contact apprent simple (Ou équivalent)	1	unité
430	Interrupteur mural pour ventilateurs de plafond (Ou équivalent)	1	unité
431	Contact double 1,5 mm, 2,2 mm (Ou équivalent)	1	unité
432	Contact simple 1,5 mm, 2,2 mm (Ou équivalent)	1	unité
433	Dijoncteur de 10A ; 15A; 20A ; 30A ou équivalent	1	unité
434	Domino , borne wago et connecteur électrique de 8 ; 10 ; 12 ou équivalent	1	unité
435	Douille passpartout (Ou équivalent)	1	unité
436	Douille simple (Ou équivalent)	1	unité
437	Humidificateur (Ou équivalent)	1	Unité
438	Lampe incandescence 10w 15 w 20w 30w 40w 50w (Ou équivalent)	1	unité
439	Lampe reglette 0, 60 m_1m20 (Ou équivalent)	1	unité
440	Lampe spot (Ou équivalent)	1	unité
441	Multi neuf de 10A 20A 25A 30A (Ou équivalent)	1	unité
442	Multi neuf double de 15A 20 A 30A 40A 50A (Ou équivalent)	1	unité
443	Prise en castré et apparent (Ou équivalent)	1	unité
444	Rallonge de 10 mètres ou équivalent	1	Unit
445	Regulateur tension ou équivalent	1	Unité
446	Selectionneur en castré (Ou équivalent)	1	unité
447	Ventilateur (TMTOu équivalent)	1	Unité
448	**Electroménager**		
449	Congélateur coffre (horizontal) Capacité : de 140 L à 250 L	1	Piece
450	Congélateur coffre (horizontal) Capacité : de 250 L à 350 L	1	Piece
451	Congélateur coffre (horizontal) Capacité : de 350 L à 450 L	1	Piece
452	Congélateur armoire (vertical) Capacité : entre 150 L et 250 L	1	Piece
453	Congélateur armoire (vertical) Capacité : entre 250 L et 350 L	1	Piece

454	Congélateur armoire (vertical) Capacité : entre 350 L et 450 L	1	Piece
455	Foyer /Cuisinière 4 feu avec fourre	1	Unité
456	Réfrigérateur 300l ou équivalent	1	Piece
457	Groupe électrogène 3Kva	1	Piece
458	Groupe électrogène 1,5 kva	1	Piece
459	**Gaz**		
460	Bouteille à gaz 6 kilos (remplis de gaz)	1	Unité
461	Bouteille de gaz 12KG (remplis de gaz)	1	Piece
462	Détendeur de gaz propane	1	Unité
463	Détendeur de gaz propane réglable	1	Unité
464	Tuyau flexible gaz butane 12 kg	1	Unité
465	Cuisiniere à gaz 4 feux	1	Unité
466	Gaziniere	1	Unité
467	**hygiène**		
468	Bouilloire 3 à 5 litres	1	Unité
469	Savon de ménage (Carton de 24 pains de 400g ou équivalent)	1	Carton de 48 morceaux
470	Couche pour bébé jetables de taille diverse	1	Paquet de 48
471	Déodorant spray pour homme 20ml à 50ml ou équivalent	1	Pièce
472	Détergent 500mg : OMO, Soclin ou équivalent	1	Carton de 12
473	EPONGE de nettoyage	1	Piece
474	Parfum, eau de Cologne	1	Pièce
475	Paumelle pour porte	1	P/12
476	Pommade Cocoa 500ML ou équivalent	1	Carton de 24
477	Pompe de désinfection	1	Piece
478	Savon	1	Carton de 48
479	Savon de bain (Sabulun Wanka) ou équivalent	1	Carton
480	savon de marseille "La caille" (dan Alger) (carton) ou équivalent	1	carton
481	Savon de ménage (morceau) 400g ou équivalent	1	Unité
482	Savon de ménage LAVIBEL ou équivalent	1	carton de 30 morceaux
483	Savon de toilette parfumé (bani) ou équivalent	1	carton de 48 morceaux
484	Savon de toilette parfumé (VIVA) ou équivalent	1	Carton de 24 morceau
485	Savon Omo sachet de 170g ou équivalent	1	Carton de 180 sachets
486	Savon Omo sachet de 350g ou équivalent	1	Carton de 48 sachets
487	Savon OMO/détergent pour lessive Soklin 800g ou équivalent	1	Carton de 6
488	Savon OMO/détergent pour lessive Soklin 800g ou équivalent	1	Unité
489	Savon Soclin 30g ou équivalent	1	Carton de 12
490	seau de 15l	1	Unité
491	Savon de bain (Sabulun Wanka)	1	Carton
492	**IT**		

493	Kit Starlink	1	Unité
494	Imprimante multifonction en couleur Canon pixma 4511	1	Unité
495	Machine à reliure	1	Unité
496	Machine à plastification	1	Unité
497	Coupe papier	1	Unité
498	Ordinateur de bureau de marque Dell (Ecran 16 pouces, Unité centrale CORE I7, clavier, souris)	1	Unité
499	Papier rame en carton de 5 unités	1	Unité
500	Papier pour carte professionnelle en paquet de 100 unités	1	Unité
501	Papier pour carte scolaire en paquet de 25 unités	1	Unité
502	Ordinateur de bureau de marque HP (Ecran 16 pouces, Unité centrale CORE I7, clavier, souris)	1	Unité
503	KIT STARLINK V4	1	Unité
504	Antenne Wavelink AX3000	1	Unité
505	Routeur Mikrotik L009UIGS	1	Unité
506	Onduleur 800 VA APC/NITRAM/EATON	1	Unité
507	Câbles et accessoires d'installation et de fixation	1	Unité
508	Frais de Prestation pour l'installation et la configuration Gestion des tickets	1	Unité
509	Abonnement 1 Mois	1	Unité
510	Frais d'activation starlink	1	Unité
511	Play station 2	1	Unité
512	Play station 3	1	Unité
513	Play station 4	1	Unité
514	**Mobilier bureau**		
515	Chaises Visiteur et réunion 4 pieds	1	Piece
516	Table a manger complète en plastique avec chaise	1	Piece
517	Table à manger en bois avec 6 chaises	1	Piece
518	Table banc en bois 2,5m	1	Piece
519	Table pour repassage	1	Unit
520	**Moto**		
521	Aile de moto Kasea/Royal ou équivalent (Moto 125cc)	1	Paire
522	Ampoules compatibles avec moto 125cc (dont Kasea ou équivalent) : Phare avant (feu de croisement / route) H4 P43t 12V 60/55W ou H7 PX26d 12V 55W ou HS1 P43t 12V 35/35W	1	Unité
523	Ampoules compatibles avec moto 125cc (dont Kasea ou équivalent) : Feu arrière / stop (P21/5W BAY15d 12V)	1	Unité
524	Ampoules compatibles avec moto 125cc (dont Kasea ou équivalent) :Clignotants (P21W BA15s 12V ou PY21W BAU15s 12V)	1	Unité

525	Ampoules compatibles avec moto 125cc (dont Kasea ou équivalent) :Feu de position / plaque (W5W T10 12V ou R5W BA15s 12V)	1	Unité
526	Arbre à cames pour moto 125cc (moteur monocylindre 4 temps, 125cc ; synchronise l'ouverture des soupapes avec le mouvement du piston ; généralement en acier trempé ou alliage renforcé)	1	Unité
527	Barre d'équilibre de moto 22mm universel (guidon de moto barre transversale d'équilibre guidon transversale accessoires en alliage d'aluminium)	1	Piece
528	Barre de bâti pour moto mate 125	1	Unit
529	Batterie pour moto de 12 volts et d'une capacité de 6 AH en moyenne. marque kasea ou équivalent	1	Unit
530	Bougies pour moto NGK ou équivalent	1	Carton de 12
531	Câble pour embrayage de moto 125	1	Piece
532	Câble pour gazeur de moto 125	1	Piece
533	Caisse à Outils de maintenance moto : Clés (Clés en T : pour un accès rapide aux vis et boulons; Clés plates et mixtes : tailles courantes (8, 10, 12, 13, 14, 17 mm); Clé dynamométrique : pour respecter les couples de serrage recommandés. Douilles et cliquets (Jeu de douilles 1/4", 3/8", 1/2"; Cliquets (petit et grand), rallonges, articulations; Embouts Torx, cruciformes, plats, hexagonaux 2) Tournevis (Universel à embouts interchangeables; Tournevis plats, cruciformes, et de précision) Pinces (Pince universelle, pince à bec long, pince coupante; Pince multiprise et pince à circlips) Outils spécifiques moto (Extracteurs de roulements; Outils pour chaîne (dérive-chaîne, riveteuse); Clé à filtre à huile; Outil de réglage de soupapes) Outils de mesure (Pied à coulisse; Jauge d'épaisseur; Testeur électrique) Accessoires divers (Marteau, cutter, lime, brosse métallique; Serre-joints, clés Allen, grattoir; Gants, chiffons, lampe frontale) Rangement (Mallette rigide ou servante d'atelier avec tiroirs; Compartiments pour petits éléments (vis, rondelles, fusibles)).	1	Kit
534	Casque de protection pour moto (homologué selon les normes européennes ECE 22.05 ou ECE 22.06 ou équivalent)	1	Piece
535	Chaine de transmission pour moto en acier	1	Piece
536	Chambres à air pour moto	1	Piece
537	Chambres à air secours pour pneu de tricycle "Adaidaita"	1	Unité
538	Château pour moto 125	1	pièce

539	Clignotant pour moto	1	pièce
540	Compteur de kilométrage pour moto Kasea, Royal ou équivalent	1	Unité
541	Contacteur à clé de démarrage pour moto (Divers)	1	Carton de 12
542	Culasse pour moto 125 ou équivalent	1	unité
543	Cylindre pour moto 125 ou équivalent	1	unité
544	Disjoncteur pour moto	1	Carton de 12
545	Ensembles des Pignon avec chaine pour moto	1	Unit
546	Huile de frein	1	Carton de 12 L
547	Huile de graissage paquets de 12	1	Piece
548	Huile de moteur AMASCO ou LUBUCON	1	Carton de 12
549	Huile de piston	1	Carton de 12 L
550	Phare de moto 125	1	pièce
551	Pièce à coller (Kit de Réparation de Chambre à Air, pour Motos, vélo, Caoutchouc Gonflable)	1	Paquet de 12
552	Pistons pour moto 125	1	Carton de 12
553	Pneu marque KASEA ou équivalent	1	Unit
554	Pneus secours pour tricycle	1	Unité
555	Roulement complet pour moto	1	Piece
556	Segments pour moto	1	Carton de 10
557	Valve pour moto	1	Pièce
558	Assurance de 6 mois pour Moto tricycle pic-up (transport marchandise)	1	Forfait
559	Assurance de 6 mois pour Moto tricycle Tuk Tuk (transport de personnes)	1	Forfait
560	Carte grise pour Moto tricycle pic-up (transport marchandise ; Moteur : 150cc ou plus)	1	Forfait
561	Carte grise pour Moto tricycle Tuk Tuk (transport de personnes Moteur : 150cc ou plus)	1	Forfait
562	Moto KASEA 125 ou ROYAL 125 ou équivalent avec papier complet (Dédouanement, carte grise; assurance 1an, vignette valide de l'année en cours)	1	Piece
563	Moto Haojue 110 ou équivalent avec papier complet (Dédouanement, carte grise; assurance 1an, vignette valide de l'année en cours)	1	Unité
564	Moto tricycle pic-up (transport marchandise) ou équivalent avec papier complet (Dédouanement, carte grise; assurance 1an, vignette valide de l'année en cours)	1	Unité
565	Moto tricycle Tuk Tuk (transport de personnes) ou équivalent avec papier complet (Dédouanement, carte grise; assurance 1an, vignette valide de l'année en cours)	1	Unité
566	Permis pour moto (categorie A)	1	Unité
567	Permis pour voiture (categorie B)	1	Unité

568	Plaque pour Moto tricycle pic-up (transport marchandise)	1	Forfait
569	Plaque pour Moto tricycle Tuk Tuk (transport de personnes)	1	Forfait
570	Soupape	1	Carton de 12
571	Vignette pour Moto tricycle pic-up (transport marchandise)	1	Forfait
572	Vignette pour Moto tricycle Tuk Tuk (transport de personnes)	1	Forfait
573	Gilet de visibilité taxi moto	1	Unit
574	**NFI**		
575	Aspirateur Puissance d'aspiration : 300 et 900 W ; Filtration : HEPA (H12 à H14) ; Niveau sonore : <70 dB ; Poids : 5 kg ; Capacité du réservoir ou sac : Avec sac : entre 3 et 5 litres ; Accessoires : Brosse double position, Brosse parquet, Turbobrosse / électrobrosse, Suceur long, filtres lavables, Mini-turbobrosse, Brosse ameublement.	1	Unite
576	Assiette en plastique réutilisable (Plastique PP (polypropylène) ou PET (polyéthylène téréphtalate) ou Polystyrène (PS) ou équivalent) Formes : rondes, carrées, compartimentées ; Taille : entre 22 cm et 26 cm de diamètre ; Esthétique : bordures dorées ou argentées, couleurs variées, transparents ou opaques.	1	Douzaine
577	Assiette faïence plate Diamètre : 26–30 cm ; Capacité estimée : 300–500 g de nourriture	1	Piece
578	Assiette faïence creuse (soupe) Diamètre : 22–24 cm ; Capacité estimée : 400–600 ml de liquide	1	Piece
579	Assiette faïence à dessert Diamètre : 18–21 cm ; Capacité estimée : 150–300 g de dessert	1	Piece
580	Assiette faïence de présentation Diamètre : 30–33 cm ; Capacité estimée : Décorative, non utilisée pour servir	1	Piece
581	Bassine plastique 30L	1	Piece
582	Bassines Métalliques en inox u aluminium 50L	1	100 L
583	Carafe + 4 tasses + plateau (Acrylique ou plastique dur) Ensemble 6 pièces	1	Ensemble 6 pièces
584	Carafe + 6 Tasses en Verre Transparent	1	Ensemble
585	Savon de ménage (Carton de 40 pains de 200g ou équivalent)	1	Carton de 40 morceaux
586	Casseroles artisanale pour cuisson arachide	1	Unité
587	Couteau de cuisine	1	Piece
588	Cuillère en aluminium	1	Douzaine
589	Drap pour Matelas	1	Unité
590	Fer à repasser à charbon	1	Piece

591	Fourchette en aluminium	1	Douzaine
592	Fourneau	1	Piece
593	Grande Bassine en inox (50L)	1	Unité
594	Grande Bassine en plastique(50L)	1	Unité
595	Grilleuse	1	Piece
596	Habillement pour fille Complet 1 an a 10 ans	1	Unite
597	Habillement pour garçon Complet 1 an a 10 ans	1	Unite
598	Kit ustensile de cuisine	1	Piece
599	Lampe torche (taille moyenne)	1	paquet
600	Louche en aluminium	1	Piece
601	Machine à broder électrique	1	Unit
602	Machine à broder mécanique	1	Piece
603	Machine à coudre électrique	1	Unit
604	Machine à coudre mécanique	1	unité
605	Machine à production d'eau pure	1	Piece
606	Machine à Zig-Zag	1	unité
607	Machine Circulaire	1	Piece
608	Machine de filage	1	Unit
609	Machine raboteuse	1	Piece
610	Mangeoire pour vollai	1	Piece
611	Marmite	1	Piece
612	Marmite N°10	1	Unité
613	Marmite N°20	1	Unité
614	Marmite N°5	1	Unité
615	Moule en plastique	1	unité
616	Moules pour pain traditionnel (moyen)	1	Unité
617	Moustiquaire	1	Unité
618	Nattes 1 places	1	Unité
619	Nattes 2 places	1	Unité
620	Paniers	1	Unité
621	Plastique sachets blanc	1	Sachet
622	Plastique sachets noir de taille moyenne ou équivalent	1	Sachet
623	Plastique sachets bleu de taille moyenne ou équivalent	1	Sachet
624	Plat pour grillade d'arachide	1	Unité
625	Plateau en aluminium	1	Piece
626	Pommade MAY GOURGOUA ou équivalent	1	Unité
627	Presses huile métalliques	1	Unité
628	Produits cosmetiques	1	Unité
629	Réservoir d'eau	1	Unite
630	Sifleur	1	Unite
631	Tasse,	1	Unit
632	Thermos grand	1	pièce

633	Thermos moyen	1	Piece
634	Torchon-sceau	1	Unite
635	Vaporisateur d'eau	1	Unite
636	Vase en alluminium (50l)	1	unité
637	Vase en plastique (100l)	1	unité
638	Verre en plastique	1	Piece
639	visibilité	1	Unite
640	Encens	1	boite
641	Parfum contré surrati de 100 ml	1	Unité
642	**Papeterie**		
643	Papier ram Paperline 2000 ou équivalent (carton de 5 Paquet de 500 feuilles)	1	Carton
644	Cahier de 100 pages	1	Unité
645	Cahier de 200 pages	1	Unité
646	Cahier de 300 pages	1	Unité
647	Ensemble géométrique pour élève	1	KIT
648	Équerre en plastique pour maitre	1	Unit
649	Équerre métallique pour soudeur	1	Piece
650	kit scolaire pour enfant	1	Piece
651	Sac écolier	1	Piece
652	Stylos (bic)	1	Unité
653	**Quaincaillerie**		
654	Abreuvoir 100L en fer pour les animaux (demi Tonneau avec support) (Ou équivalent)	1	Unité
655	Accessoire d'installation de moulin à graines (Lames de rechange, Grilles de mouture, Moteurs de remplacement, Adaptateurs pour bidons, Pelles à grains en aluminium ou plastique, Blocs de lames…) (Ou équivalent)	1	KIT
656	Arrosoir en Zinc de 10 Litres (Ou équivalent)	1	Piece
657	Bâches en plastiques (Bâches en polyéthylène (PE) Usage : chantiers, abris temporaires, agriculture, festivals, camping ; Avantages : légères, résistantes à l'eau, économiques. ; Épaisseurs : de 2 à 10 mils (plus épais = plus résistant). ; Versions : haute densité (PEHD) pour les usages intensifs (5mx5m)) (Ou équivalent)	1	Unité
658	Bâches en plastiques (Bâches en vinyle (PVC) Usage : transport, industrie, confinement, agriculture. ; Avantages : très résistantes à l'abrasion, aux UV, aux produits chimiques. ; Températures supportées : de -40°C à +80°C. ; Normes : souvent ignifuges (NFPA 701, CPAI-84).) (Ou équivalent)	1	Unité
659	baguettes à soudure métallique (Acier au carbone) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg

660	baguettes à soudure métallique (Acier faiblement allié) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
661	baguettes à soudure métallique (Acier inoxydable) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
662	baguettes à soudure métallique (Fonte) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
663	baguettes à soudure métallique (Nickel et alliages) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
664	baguettes à soudure métallique (Cuivre et alliages) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
665	baguettes à soudure métallique (Aluminium) (Ou équivalent)	1	Paquet de 1 Kg
666	Ballets à manche en bois Longueur : entre 130 cm et 150 cm et Diamètre : entre 2 cm et 3 cm (Ou équivalent)	1	Unité
667	Bancs en bois massif (Banc en bois de 1,2 mètres avec une hauteur d'assise d'environ 45 cm) (Ou équivalent)	1	Unité
668	Bancs en bois massif (Banc en bois de 1,5 mètres avec une hauteur d'assise d'environ 45 cm) (Ou équivalent)	1	Unité
669	Bancs en bois massif (Banc en bois de 1,8 mètres avec une hauteur d'assise d'environ 45 cm) (Ou équivalent)	1	Unité
670	Bancs en bois massif (Banc en bois de 2 mètres avec une hauteur d'assise d'environ 45 cm) (Ou équivalent)	1	Unité
671	Bastringue (Ou équivalent)	1	Piece
672	Bidons vides de 1 litre PEHD (Ou équivalent)	1	Litre
673	Bidons vides de 4 litres PEHD (Ou équivalent)	1	Litre
674	Bol En Plastique Réutilisable - 6 Couleurs - 11.8cm ou équivalent	1	Unité
675	Brouette à cuve de 90 l (Ou équivalent)	1	Piece
676	Cadre de scie à métaux haute tension de 300 mm avec 1 lame bimétallique 24 TPI pour métal, bois, tuyaux en acier, coupe en PVC, HT0398 ou équivalent	1	Unit
677	Cadenas (Acier trempé ; À clé ; Utilisation : Extérieur ; Résistance : À la coupe (anse épaisse), À la torsion et Au crochetage (serrure complexe) (Ou équivalent)	1	unité
678	Chaine en caoutchouc pour rechange du moulin à grain - matériel agricole (Ou équivalent)	1	Piece
679	Chevilles métalliques (Diamètres disponibles : 6 mm, 8 mm, 10 mm, 12 mm, 14 mm ; Longueurs : 30 mm à 140 mm ; Types : Chevilles à expansion ou Chevilles murales avec vis ou Goujons à bague ou	1	Lot de 4 chevilles

	Cheville multi-matériaux) (ou équivalent de divers taille)		
680	Ciment blanc (Ou équivalent)	1	Sac de 50 kg
681	Colle de 1g (marque Sader; Speur Glue ou Alteco ou équivalent)	1	Piece
682	Colle de 3g (marque Sader; Speur Glue ou Alteco ou équivalent)	1	Piece
683	Colle bleu 85g ou équivalent	1	unité
684	Compteur d'électricité Nigelec monophasé 3kw	1	Unité
685	Compteur SEEN	1	Unité
686	Crochet pour porte métallique (Ou équivalent)	1	Unit
687	Disque à mêle (Ou équivalent)	1	Unit
688	Disques de broyage (Ou équivalent)	1	Unité
689	Échelle de meunier bois de 15metres (Ou équivalent)	1	Unité
690	Équipement de protection (masques, gans, lunette de protection, botes ...) (Ou équivalent)	1	Unité
691	Etau à soudure (Ou équivalent)	1	Unite
692	Étau pour soudeur (Ou équivalent)	1	Unit
693	Feuille de tôle (Ou équivalent)	1	Piece
694	Foyer amelioré à 2 feux (Ou équivalent)	1	Unité
695	Joint pour moulin (Ou équivalent)	1	Piece
696	Machine à moudre (Ou équivalent)	1	Uinté
697	Marteaux (Ou équivalent)	1	Piece
698	Meche à soudure (Ou équivalent)	1	Unite
699	Mèche pour soudure (Ou équivalent)	1	Piece
700	Mètre ruban (Ou équivalent)	1	Piece
701	Meule à disque (Ou équivalent)	1	Piece
702	moulin à grain "Maï Boujé" (Ou équivalent)	1	Unité
703	Moulin a graine à demarrage manuel en gazoil (Dessoneuse) (Ou équivalent)	1	Unité
704	Moulin a graine à demarrage manuel en gazoil (Farineuse) (Ou équivalent)	1	Unité
705	Moulin a graine electrique (Dessoneuse) (Ou équivalent)	1	Unité
706	Moulin a graine électrique (Farineuse) (Ou équivalent)	1	Unité
707	Moulin à graines dossoneuse (Ou équivalent)	1	unité
708	Moulin à graines farineuse (Ou équivalent)	1	unité
709	Moulin complet (boulangerie) (Ou équivalent)	1	Unité
710	Moulin et accessoires(Arachide) (Ou équivalent)	1	Unité
711	Peinture à huile (Ou équivalent)	1	B/1KG
712	Pelle à longue manche pour manipulation pain dans le four (Ou équivalent)	1	Unité
713	Perceuse (Ou équivalent)	1	Piece

714	pince (Ou équivalent)	1	Piece
715	Pointe de 40 ou équivalent	1	Piece
716	Pointe de 80 ou équivalent	1	Piece
717	Poste à souder MIG MAG ou équivalent	1	Unit
718	Régulateur de tension 5000W ou équivalent	1	Piece
719	Réservoir 1000 L (Ou équivalent)	1	Piece
720	Rouler/Rouleur pour moulin (A chaîne et sans boîte (fabrication traditionnelle)) (Ou équivalent)	1	Unité
721	Scie à couper (Ou équivalent)	1	Unit
722	Scie à couper du bois (Ou équivalent)	1	Piece
723	Serrure métallique (Ou équivalent)	1	Unit
724	Tenaille (Ou équivalent)	1	Piece
725	Tenue du groupement pour conducteurs /gilet (Ou équivalent)	1	Unité
726	Tonneaux vides (Ou équivalent)	1	100L
727	Tournevis (Ou équivalent)	1	Piece
728	Trousse à clés (Ou équivalent)	1	Unité
729	Tube carré de 25 (Ou équivalent)	1	Unite
730	Tube carré de 40 (Ou équivalent)	1	Unite
731	Tube carré métallique de 25 (Ou équivalent)	1	Unit
732	Tube carré métallique de 40 (Ou équivalent)	1	Unit
733	Tube rond (Tube acier rond diamètre 40 Épaisseur en mm - 1,5 mm, Longueur en mètre - 5,5 mètre, Sections en mm - 40 mm) (Ou équivalent)	1	Unité
734	Tuyo ISO ranger (Ou équivalent)	1	unité
735	Unité de mesure (Tías) (Ou équivalent)	1	Unité
736	Tuyau PVC rigide 1 m à coller (Ou équivalent)	1	Unité
737	Tuyau d'irrigation TECNITEX: 150 en 20 mètres (Ou équivalent)	1	Unité
738	Tuyau OPAL 32 mm en PVC renforcé - À la coupe(Ou équivalent)	1	Unité
739	Compresseur d'air comprimé (Vulcanisateur) capacité de 7.5 à 13 bar de pression puissance 1à 3 Kw	1	Unité
740	**Sémences**		
741	Semence céleri	1	Paquet
742	Semence chou (25 g cloria)	1	Paquet
743	Semence courge (Bagobira)	1	Paquet
744	Semence de carotte	1	Piece
745	Semence de menthe	1	Piece
746	Semence de salade	1	Piece
747	Semence de tomate	1	Piece
748	Semence d'oignon	1	Piece
749	Semence gombo (EL Madawa)	1	Paquet
750	Semence melon	1	Paquet

751	Semence moringa (25) Amélioré INRAN	1	Paquet
752	Semence oseille de guinée	1	Paquet
753	Semence pastèque	1	Paquet
754	Semence persille	1	Paquet
755	Semence piment vert	1	Paquet
756	Semence poivre	1	Piece
757	**Solaire**		
758	Batterie pour paneau solaire Plomb-acide ; Tension : 12V ; Capacité (Ah) : 100–130 Ah et DoD : 50% (ou équivalent)	1	Unité
759	Batterie pour paneau solaire GEL / AGM ; Tension : 12V ; Capacité (Ah) : 100–120 Ah et DoD : 50–60% (ou équivalent)	1	Unité
760	Batterie pour paneau solaire Lithium-ion ($LiFePO_4$) ; Tension : 12V ; Capacité (Ah) : 70–100 Ah et DoD : 80–100% (ou équivalent)	1	Unité
761	Ondulaire pour paneau solaire de 150 W (ou équivalent)	1	Unité
762	Panneaux solaires de capacité de 150W (ou équivalent)	1	Unité
763	Panneau solaire de capacité 300W avec accessoires (batteries 200A, Onduleur 1000W et tableau de charge avec 25 prises et 25 chargeurs rapides de batteries de téléphones) pour activité de recharge de téléphones portables a (ou équivalent)	1	Vrac
764	**Vestimentaire**		
765	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
766	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
767	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
768	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
769	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
770	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
771	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle

772	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri crème (quasi neuf) ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
773	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : standard ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
774	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : standard ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
775	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : standard ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
776	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri standard ; Saisons : Été (T-shirts, shorts, robes)	1	balle
777	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
778	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
779	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
780	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri : 1er choix ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
781	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
782	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
783	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : crème (quasi neuf) ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
784	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri crème (quasi neuf) ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
785	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 45 kg Type de tri : standard ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
786	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 55 kg Type de tri : standard ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle

787	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 75 kg Type de tri : standard ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
788	Balle de friperie mixte Diverse taille ; Poids par balle : 100 kg Type de tri standard ; Saisons : Hiver (pulls, manteaux, pantalons)	1	balle
789	Bazin Getzner ou équivalent (3 mètre)	1	Mètre
790	Bazin riche (3 mètre)	1	Unité
791	Boubou pour Homme adulte(divers taille)	1	Unité
792	Chaussures fermées pour enfants Baskets à scratch ou lacets (Confortables pour l'école ou les sorties; Tailles : du 24 au 38 ; Matériaux : toile, cuir synthétique, mesh respirant) ou équivalent de différentes tailles (pour enfant de 1 a 17 ans)	1	Unité
793	Chaussures fermées pour enfants : Chaussures de ville (mocassins, derbies) : Pour occasions spéciales ou uniforme scolaire ; Semelles antidérapantes ; Couleurs : noir, marron, bleu marine) ou équivalent de différentes tailles (pour enfant de 1 a 17 ans)	1	Unité
794	Chaussures fermées pour enfants : Bottines ou boots : Idéales pour la saison fraîche ou les activités extérieures ; Fermeture éclair ou lacets ; Intérieur doublé ou non) ou équivalent de différentes tailles (pour enfant de 1 a 17 ans)	1	Unité
795	Chaussures fermées pour enfants : Chaussures de sport : Semelles renforcées ; Bonne absorption des chocs ; Marque locale ou importée (Adidas, Puma, etc.) ou équivalent de différentes tailles (pour enfant de 1 a 17 ans)	1	Unité
796	Chaussures fermées pour femmes : Ballerines et mocassins (Confortables pour le quotidien; Tailles disponibles : du 35 au 45 ; Matériaux : cuir synthétique, tissu, daim) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
797	Chaussures fermées pour femmes : Chaussures de ville (derbies, richelieus) (Élégantes pour le bureau ou les cérémonies ; Semelles plates ou à petit talon ; Couleurs classiques : noir, beige, marron) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
798	Chaussures fermées pour femmes : Chaussures compensées ou à talon fermé (Pour sorties ou occasions spéciales ; Talons de 3 à 7 cm ; Fermeture : boucle, zip ou élastique) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
799	Chaussures fermées pour femmes : Chaussures orthopédiques ou confort (Semelles épaisses, soutien de voûte plantaire ; Idéales pour longues	1	Unité

	marches ou personnes âgées) (ou équivalent de divers taille)		
800	Chaussures fermées pour hommes : Chaussures de ville (mocassins, derbies, richelieus) (Idéales pour le bureau ou les cérémonies ; Tailles : du 39 au 47 ; Couleurs : noir, marron, beige ; Matériaux : cuir synthétique, daim, tissu) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
801	Chaussures fermées pour hommes : Baskets fermées (Pour usage quotidien ou sport léger ; Fermeture : lacets ou scratch ; Semelles confortables, parfois à mémoire de forme) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
802	Chaussures fermées pour hommes : Chaussures de travail (Renforcées, antidérapantes ; Utilisation : terrain, artisanat, moto) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
803	Chaussures fermées pour hommes : Chaussures orthopédiques (Semelles amovibles ; Confort pour pieds sensibles ou larges) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
804	Chaussures Tapettes classiques en caoutchouc (Tailles : 36 à 45 : Couleurs : noir, bleu, gris, beige) (ou équivalent de divers taille)	1	Paire
805	Chaussures Tapettes stylées pour femmes (Tailles : 37 à 42 ; Design : fleuri, perlé, à motif) (ou équivalent de divers taille)	1	Paire
806	Chaussures Tapettes pour enfants (Tailles : 24 à 36 ; Couleurs vives, motifs cartoon) (ou équivalent de divers taille)	1	Paire
807	Chemises pour enfants : Chemises classiques (Manches longues ou courtes ; Tailles : de 2 à 14 ans ; Couleurs : blanc, bleu, gris, motifs variés) (ou équivalent de divers taille)	1	Piece
808	Chemises pour enfants : Chemises en tissu africain (wax, bogolan, kenté) (Très populaires pour les occasions et sorties ; Tailles : 2 à 12 ans) (ou équivalent de divers taille)	1	Piece
809	Chemises pour enfants : Chemises scolaires (Uniformes pour école primaire ; Couleurs : blanc, bleu ciel ; Tailles : 4 à 14 ans) (ou équivalent de divers taille)	1	Piece
810	Chemise pour homme adulte : Chemises classiques et modernes – (Tailles disponibles : du XS au 6XL ; Styles :Chemise boutonnée unie (Oxford, coton, lin) ou Chemise à carreaux (flanelle, manches longues ou courtes) ou Chemise en jean, chemise à col	1	Unité

	bowling ; Matières : coton, lin, viscose, polyester, polycoton) (ou équivalent de divers taille)		
811	Chemise pour homme adulte : Chemises africaines – (Styles disponibles : Wax, dashiki, bogolan, kenté ou Col Mao, classique, italien ou Chemises de mariage, chemises casual de Tailles : S à 3XL (selon modèle)) (ou équivalent de divers taille)	1	Unité
812	Couverture (bargo) 6 kg	1	Unité
813	Couverture (bargo) 10 kg	1	Unité
814	Couverture (bargo) 12 kg	1	Unité
815	Draps fleuris	1	3 Places
816	Foulard/Écharpe femme	1	Unité
817	Friperies variées	1	Balle de 200
818	Habille complet pour enfant (5-12 ans)	1	complet
819	Habillement pour fille Complet	1	Complet
820	Habillement pour garçon Complet	1	Complet
821	Hijab,	1	Unité
822	Pagne AMARYA COLLECTION	1	Piece
823	Pagne Hitarget	1	Piece
824	Pagne hollandia	1	Piece
825	Pagne Hollantex	1	Piece
826	Pagne HOLLANTEX 3 pièces	1	unité
827	Pagne petit Côte d'Ivoire	1	Piece
828	Pagne SHIGANVI 3 pièces	1	unité
829	Pagne UNIWAX 3 pièces	1	Unité
830	Pagne Wax	1	Unité
831	Pantalon pour adulte	1	Unité
832	Rideaux 2,5m	1	Piece
833	Robe pour femme (divers taille)	1	Unité
834	Rouleau de tissu	1	Piece
835	Sac pour femme (divers taille)	1	Unité
836	Sac pour homme (divers taille)	1	Unité
837	Sahari Complet pour femme	1	complet
838	Sous vetement pour enfant	1	Unité
839	Super Wax tissu	1	Piece
840	Tissu pour couture Homme (qualité moyenne)	1	Metre
841	Tissu pour couture Homme (qualité moyenne) rouleau de 100 m	1	Rouleau
842	Tissu pour drap de lit pour les bébés	1	Piece
843	Tissus de doublure	1	Yard
844	Valise pour enfant	1	Piece
845	Voile	1	Vrac

846	Foulard pour femme	1	Unité
847	Tissu femme (Danadou)	1	Unité
848	Tissu Homme (gouverdine)	1	Unité

SECTION 6 : CONDITIONS CONTRACTUELLES ET MODÈLES DE CONTRAT

6.1 Modèles de contrat assortis des conditions générales

N° de réf. du bureau de l'OIM :	
Code de projet de l'OIM :	

ACCORD POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON RÉCURRENTES DE BIENS

entre

l'Organisation internationale pour les migrations

et

[Nom de la partie cocontractante]

Le présent accord relatif à la fourniture et à la livraison de biens (l'« Accord ») est conclu entre l'Organisation internationale pour les migrations (l'« OIM »), une organisation apparentée des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire de son/sa [insérer le nom du bureau, par exemple, Mission en XXX], [adresse du bureau], représentée par [nom et titre du Chef de mission, etc.], ci-après dénommée « OIM », et [nom du fournisseur], [adresse], représenté(e) par [nom et titre du représentant du fournisseur] ci-après dénommé(e) le « Fournisseur », le [date]. L'OIM et le Fournisseur sont aussi dénommés individuellement, « Partie » et collectivement « Parties ».

1. Introduction et documents contractuels

1.1 Le Fournisseur accepte de fournir à l'OIM [insérer une description des biens] (les « Biens »), à la demande de cette dernière conformément aux termes et conditions du présent Accord et, le cas échéant, de ses annexes, du [date de début] au [date de fin].

1.2 Les documents suivants font partie intégrante du présent Accord : [compléter ou supprimer, selon le cas]

a) Annexe A – Formulaire de soumission/devis ;

b) Annexe B – Tarifs ;

c) Annexe C – Caractéristiques techniques ;

d) Annexe D – Modèle de bon de commande ;

e) Annexe E – Avis d'attribution ;

f) Annexe F – Garantie d'exécution ; et

g) Annexe G - Termes et conditions de l'OIM pour les accords de type services financés par l'Union européenne.

En cas de conflit entre les dispositions de l'une des annexes et les termes du corps principal de l'Accord, ces derniers prévaudront.

2. Biens/services fournis

2.1. Le Fournisseur accepte de fournir à l'OIM les Biens lorsque demandés en vertu d'un bon de commande (voir le modèle à l'annexe D) à concurrence des quantités indiquées dans ce dernier, dans le strict respect des caractéristiques, et au prix fixé pour chaque article dans les tarifs reproduits à l'annexe B, et conformément aux spécifications techniques figurant à l'annexe C et au calendrier de livraison indiqué dans chaque bon de commande.

2.2 L'OIM ne garantit pas l'achat d'une quantité quelconque de Biens pendant la période stipulée dans le présent Accord.

2.3 Le Fournisseur accepte de fournir les services connexes suivants (les « Services ») : [compléter ou supprimer selon le cas]

a) Exécution ou surveillance de l'assemblage et/ou du démarrage, sur place, des Biens fournis ;

b) Mise à disposition des outils nécessaires à l'assemblage et/ou à l'entretien des Biens fournis ;

c) Mise à disposition d'un manuel détaillé d'utilisation et d'entretien pour chaque unité pertinente des Biens fournis ;

d) Exécution, surveillance, entretien et/ou réparation des Biens fournis pendant une durée convenue entre les Parties, étant entendu que ce service ne dispensera pas le Fournisseur de la provision pour garanties qui lui incombe en vertu du présent Accord ; et

e) Formation du personnel de l'OIM, à l'usine du Fournisseur et/ou sur place, à l'assemblage, le démarrage, l'utilisation, l'entretien et/ou la réparation des Biens fournis.

2.4 Aucune disposition du présent Accord ne sera interprétée comme créant une relation d'exclusivité entre les parties pour la fourniture et la livraison de biens.

[Facultatif pour le cas d'usage (« piggybacking ») par d'autres agences des Nations Unies (à supprimer si non applicable)].

2.5 Si une entité des Nations Unies (« NU ») souhaite bénéficier de services du même type que les Services prévus par le présent Accord par le biais de ses propres formats contractuels, le Fournisseur de services lui offrira ces services à des prix et à des conditions non moins favorables que ceux prévus dans le présent Accord. À cette fin, l'OIM est autorisée à divulguer les informations relatives au présent Accord à toute autre entité des NU.

2.6 Les termes et conditions du présent Accord s'appliqueront à tous les bons de commande établis au titre du présent Accord. En cas de discordance entre les termes et conditions du bon de commande et ceux du présent Accord, les termes et conditions énoncés dans l'Accord prévaudront.

2.7 Le Fournisseur conservera un stock, de niveau suffisant et en tout temps, de tous les articles indiqués à l'annexe B. [FACULTATIF : Le Fournisseur devra signaler le niveau de stock à l'OIM tous les [insérer le nombre de

mois]]. Si le stock du Fournisseur est temporairement dépourvu, le Fournisseur informera immédiatement l'OIM par écrit de l'épuisement du stock et de la date à laquelle il est prévu que les articles visés soient à nouveau disponibles.

3. Frais et paiement

3.1 Le prix total pour chaque fourniture et livraison des Biens et pour tout Service au titre du présent Accord est fixé dans chaque bon de commande, conformément aux tarifs indiqués à l'annexe B (le « Prix »).

3.2 Le Fournisseur établira une facture au nom de l'OIM après chaque livraison effectuée, conformément au présent Accord et au bon de commande pertinent. Le paiement sera exigible dans les 30 (trente) jours civils suivant l'acceptation des Biens par l'OIM.

3.3 La facture sera accompagnée des pièces suivantes : numéro de lettre de transport aérien, facture d'expédition, bordereau de marchandises, certificat d'origine, [compléter ou supprimer selon le cas].

3.4 Le paiement sera effectué en [code de la monnaie] par [virement] sur le compte bancaire suivant :

Nom de la banque:	
Succursale de la banque:	
Intitulé du compte bancaire:	
Numéro du compte bancaire:	
Code Swift:	
Numéro IBAN:	

3.5 Le Prix indiqué dans chaque bon de commande conformément aux tarifs (annexe B) correspond au prix total à payer par l'OIM. Le Fournisseur devra s'acquitter de tous les impôts, taxes, prélèvements et frais établis à sa charge du fait du présent Accord. L'OIM ne sera pas facturée pour les coûts relatifs à l'entreposage antérieur de tout bien ou pour les coûts connexes.

3.6 L'OIM pourra, sans préjudice de l'exercice de tout autre droit ou recours dont elle pourrait disposer, retenir le paiement d'une partie ou de l'intégralité du Prix jusqu'à ce que le Fournisseur ait, à la satisfaction de l'OIM, achevé la livraison des Biens et des Services correspondant à ce paiement.

3.7 Les tarifs (annexe B) resteront en vigueur pendant une période d'au moins [indiquer la durée, ne doit pas être inférieure à un (1) an].

3.8 Le Fournisseur atteste que pour les transactions découlant du présent Accord, l'OIM ne sera pas facturée un montant plus élevé que celui facturé aux autres clients pour des biens et des quantités similaires et dans des circonstances semblables.

3.9 Après l'écoulement de la période minimale prévue à l'article 3.7, les Parties peuvent s'entendre sur une révision du prix des Biens, sous réserves des dispositions ci-après :

3.9.1 En cas d'une hausse de prix, le Fournisseur peut soumettre une demande écrite à l'OIM afin d'augmenter certains ou tous les prix unitaires des Biens, fondée sur [préciser l'indice de prix applicable], conjointement avec les documents justificatifs démontrant que le Fournisseur a fait face à une augmentation de ses coûts réels. L'acceptation

des documents justificatifs, y compris l'[indice de prix], pour établir la preuve d'augmentations réelles de coûts se fera à la seule discrétion de l'OIM. Si la hausse de prix est acceptée, les Parties signeront un amendement à l'Accord.

3.9.2 Il n'y aura aucune hausse de prix dans un délai d'un (1) an suivant la date de la dernière révision de prix, sauf accord écrit signé par les Parties.

3.9.3 Dans l'éventualité d'une baisse de prix, au titre de l'avis donné par le Fournisseur à l'OIM ou au titre de la demande de l'OIM fondée sur le prix courant du marché en fonction de l'[indice de prix], les Parties signeront un amendement à l'Accord.

4. Livraison

4.1 Les Biens seront livrés à/au [insérer le lieu de livraison ou indiquer « au lieu indiqué dans chaque bon de commande »], conformément au calendrier de livraison figurant sur chaque bon de commande. Le coût de la livraison est réputé compris dans le prix indiqué dans chaque bon de commande et dans les tarifs (annexe B). Les Services décrits à l'article 2.4 seront exécutés sur le lieu de livraison et achevés à la date de livraison, sauf dispositions contraires énoncées à l'article 2.4 du présent Accord.

4.2 Les délais sont de rigueur dans l'exécution de l'Accord. Si le Fournisseur fait défaut de mettre à disposition ou fournir l'un quelconque des Biens ou des Services, conformément au Calendrier de livraison indiqué dans tout bon de commande, conjointement avec les documents d'expédition associés (y compris mais sans s'y limiter, les connaissements, les lettres de transport aérien et les factures commerciales), tels que spécifiés dans le bon de commande, l'Accord ou autrement utilisés couramment dans le commerce, l'OIM se réserve le droit :

(a) De résilier le présent Accord sans que sa responsabilité soit engagée, en informant immédiatement le Fournisseur et en lui facturant toute perte subie du fait de son manquement à effectuer la livraison dans les délais convenus ; ou

(b) D'exiger des dommages-intérêts prédéterminés correspondant au 0,1 % (un dixième d'un pour cent) du Prix par journée de retard ou de non-respect du calendrier de livraison par le Fournisseur. L'OIM sera en droit de déduire ce montant des factures en souffrance du Fournisseur, le cas échéant. Lesdits dommages-intérêts prédéterminés seront exigés seulement lorsque le délai résulté uniquement du manquement du Fournisseur.

(c) L'acceptation des biens livrés en retard ne sera pas considérée comme une renonciation des droits de l'OIM de tenir le Fournisseur responsable de toute perte et/ou dommage qui en résultent, et ne fera pas non plus office de modification de l'obligation du Fournisseur de livrer d'autres Biens en vertu d'un bon de commande ou du présent Accord.

5. Garantie d'exécution (applicable dans le cas de contrats d'une valeur supérieure à 300 000 dollars E.U.)

5.1 Pour tout bon de commande d'une valeur supérieure à 300 000 dollars E.-U., le Fournisseur remettra à l'OIM une garantie d'exécution (la « Garantie d'exécution ») d'un montant équivalent à [10% (dix pour cent)] du Prix, qui sera émise par une banque ou une société de cautionnement de renom sous une forme acceptable pour l'OIM.

5.2 La Garantie d'exécution servira de cautionnement de l'exécution fidèle et du strict respect, par le Fournisseur, des termes et conditions du présent Accord. Son montant ne sera pas interprété comme constituant la limite de la responsabilité du Fournisseur envers l'OIM en cas de manquement, par celui-ci, aux dispositions du présent Accord. La Garantie d'exécution sera effective jusqu'à 30 (trente) jours suivant la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre du bon de commande pertinent, après quoi l'OIM donnera la mainlevée de la Garantie d'exécution.

6. Inspection et acceptation

6.1 Lorsque l'une quelconque des caractéristiques techniques jointes en annexe indique les inspections et les vérifications nécessaires, ainsi que les lieux où elles doivent être effectuées, ses dispositions prévaudront en cas de discordance avec la présente clause.

6.2 L'OIM ou son représentant sera autorisé(e) à inspecter et/ou à vérifier les Biens, sans frais supplémentaires pour elle, dans les locaux du fournisseur ou au lieu de livraison ou de destination finale. Le Fournisseur facilitera ces inspections et apportera toute l'aide nécessaire.

6.3 L'OIM disposera de 30 (trente) jours civils à compter de la réception en bonne et due forme des Biens pour les inspecter et les accepter, ou les refuser pour non-conformité avec les dispositions du présent Accord. L'OIM pourra refuser l'intégralité de la livraison après en avoir inspecté un échantillon valide. Elle pourra aussi facturer au Fournisseur le coût de l'inspection des Biens refusés. Le droit de l'OIM de refuser les Biens ne saurait être limité ou levé au motif qu'elle les avait inspectés ou vérifiés avant la livraison. À la demande de l'OIM, le Fournisseur remplacera certains ou tous les Biens refusés, aux frais du Fournisseur (y compris le transport), ou remboursera intégralement l'OIM pour le prix payé (y compris le transport) en contrepartie des Biens refusés. L'OIM pourra réexpédier les Biens refusés au Fournisseur (les frais de transport étant facturés au compte du Fournisseur), ou retenir les Biens refusés pour en disposer aux risques et aux frais du Fournisseur.

6.4 Le Fournisseur accepte que le paiement effectué par l'OIM au titre du présent Accord ne vaille pas acceptation de l'un quelconque des Biens livrés en vertu des présentes.

6.5 Le Fournisseur accepte que toute acceptation des Biens et des Services par l'OIM n'exempte le Fournisseur d'aucune garantie ni des autres obligations découlant du présent Accord.

6.6 Le titre des Biens sera transféré à l'OIM au moment où ils sont livrés et acceptés par l'OIM. Le Fournisseur assumera le risque de perte, de dommage ou de destruction des Biens, conformément aux règles Incoterms® (2020) prévues. Dans l'éventualité où aucun Incoterm® (2020) n'est prévu dans le bon de commande, la prise en charge des risques mentionnés dans la phrase précédente sera transférée au même moment où le titre des Biens est transféré à l'OIM.

7. Ajustements

7.1 L'OIM se réserve le droit de modifier à tout moment les quantités, l'emballage, la taille unitaire, le lieu, le mode et/ou la date de livraison ou les Services à fournir. Dans le cas de Biens produits spécifiquement pour l'OIM, l'OIM pourra également apporter des modifications aux dessins, modèles ou caractéristiques.

7.2 Le Fournisseur accepte d'exécuter le présent Accord conformément à toute modification ainsi apportée, et de présenter une demande d'ajustement équitable du Prix ou des conditions de livraison occasionnée par cette(ces) modification(s).

7.3 L'OIM pourra considérer que le Fournisseur a renoncé à toute demande d'ajustement équitable au titre du présent article, sauf si celle-ci a été expressément formulée par écrit dans les 10 (dix) jours suivant la date à laquelle il a reçu la(les) modification(s) de l'OIM.

7.4 Aucune correction, modification ou révision du présent Accord ne sera valable à moins d'avoir été faite par écrit et signée par un représentant autorisé de l'OIM.

8. Emballage

8.1 Le Fournisseur doit fournir un emballage convenable et suffisant conformément aux meilleures pratiques commerciales, pour faire en sorte que les biens livrés à l'OIM soient exempts de dommage. L'emballage doit être suffisant pour permettre une manutention brutale pendant le transport, une exposition à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations pendant le transport et un entreposage sur terre-plein, compte tenu du type de Biens et du mode de transport. L'OIM se réserve le droit de refuser toute livraison jugée insuffisamment emballée.

8.2 L'emballage, le marquage et la documentation devront être conformes à toute exigence de ou instruction donnée par l'OIM.

9. Garanties

9.1 Le Fournisseur garantit que tous les Biens fournis au titre du présent Accord ne présenteront aucun défaut dû à la conception, aux matériaux ou à la qualité du travail, ou encore à un acte ou une omission de la part du Fournisseur, qui pourrait apparaître lors d'une utilisation normale des Biens fournis dans les conditions qui prévalent dans le pays de destination finale.

9.2 Le Fournisseur garantit que tous les Biens fournis au titre du présent Accord sont neufs et n'ont jamais été utilisés, qu'ils correspondent aux modèles les plus récents ou à des modèles actuels, et qu'ils bénéficient comportent des dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf indication contraire dans le présent Accord. Tous les Biens et Services livrés au titre du présent Accord seront conformes aux caractéristiques, dessins, échantillons ou autres descriptions fournis ou indiqués par l'OIM.

9.3 L'OIM avisera le Fournisseur dans les plus brefs délais et par écrit de toute réclamation au titre de la garantie prévue aux articles 9.1 et 9.2 du présent Accord. À la réception dudit avis, le Fournisseur devra, à l'intérieur du délai prévu dans l'avis, réparer ou remplacer les Biens défectueux ou leurs parties défectueuses, sans frais pour l'OIM. L'utilisation, par l'OIM, des Biens défectueux après avoir informé le Fournisseur de leur défaut ou de leur non-conformité ou encore d'une rupture de la garantie, ne sera pas être considérée comme une renonciation à la garantie du Fournisseur.

9.4 Le Fournisseur déclare et garantit en outre :

(a) Qu'il détient de plein droit le titre de propriété des Biens, qu'il est pleinement autorisé à vendre lesdits biens à l'OIM, et qu'il est une entreprise viable financièrement et dûment enregistrée, disposant de ressources humaines adéquates, ainsi que de l'équipement, des compétences, du savoir-faire et des qualifications requis pour assurer intégralement et de façon satisfaisante, dans les délais impartis, la livraison des Biens, conformément au présent Accord ;

(b) Qu'il se conformera à toutes les lois, ordonnances, règles et réglementations applicables dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du présent Accord ;

(c) Qu'en toute circonstance, il agira dans l'intérêt de l'OIM ;

(d) Qu'aucun fonctionnaire de l'OIM ni aucun tiers n'a reçu, ne se verra offrir ni ne recevra de la part du Fournisseur un quelconque avantage direct ou indirect découlant de l'Accord ou de son adjudication ;

(e) Qu'il n'a dénaturé ni dissimulé aucun fait substantiel dans le cadre de l'obtention de l'Accord ;

(f) Que lui-même, son personnel ou ses actionnaires n'ont pas été déclarés, par le passé, inadmissibles à l'attribution de contrats par l'OIM ;

(g) Qu'il a souscrit ou qu'il souscrira les assurances appropriées pour la période pendant laquelle les Services sont assurés au titre du présent Accord ;

(h) Que le Prix des Biens dans le cadre du présent Accord ne dépasse pas celui proposé pour des biens similaires aux autres clients du Fournisseur ;

(i) Que le Prix indiqué à l'article 3.1 du présent Accord constituera l'unique rémunération afférente au présent Accord. Le Fournisseur refusera pour son propre bénéfice toute commission commerciale, tout rabais ou paiement similaire en rapport avec les activités menées au titre du présent Accord ou avec l'exécution de ses obligations à ce même titre. Le Fournisseur veillera à ce qu'aucun sous-traitant, ni aucun membre du personnel ou agent de ses sous-traitants ne reçoive une quelconque rémunération additionnelle de cette nature.

(j) Qu'il respectera le statut juridique, les privilèges et les immunités de l'OIM en tant qu'organisation intergouvernementale, tel que l'inviolabilité de documents et

d'archives partout où ils se trouvent, l'exemption fiscale et l'immunité de juridiction. Au cas où le Fournisseur prendrait connaissance d'une quelconque situation en vertu de laquelle le statut juridique de l'OIM ou ses privilèges et ses immunités ne seraient pas totalement respectés, il devra en informer immédiatement l'OIM ;

(k) Qu'il ne figure pas sur la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies et ne fait l'objet d'aucune sanction ou autre suspension temporaire. Le Fournisseur informera l'OIM s'il fait l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire pendant la durée du présent Accord ;

(l) Qu'il ne devra pas employer, fournir des ressources, soutenir, contracter ou autrement traiter avec une personne, entité, ou autre groupe associé au terrorisme, conformément à la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies, et toute autre législation antiterroriste applicable. Si, pendant la durée du présent Accord, le Fournisseur détermine qu'il y a des allégations crédibles d'utilisation des fonds transférés à son profit conformément au présent Accord pour aider ou assister des individus ou entités associés au terrorisme, il devra en informer l'OIM immédiatement. L'OIM, en consultation avec les donateurs, le cas échéant, déterminera la réponse appropriée. Le Fournisseur s'assurera d'inclure cette obligation dans tous les sous-contrats.

9.5 Le Fournisseur garantit qu'il se conformera aux normes éthiques les plus strictes dans l'exécution du présent Accord, s'abstenant notamment de se livrer à toute pratique de fraude, de corruption, de discrimination d'exploitation, ou à toute autre pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Fournisseur devra informer immédiatement l'OIM de tout soupçon concernant l'existence ou la survenance des pratiques suivantes :

(a) Des pratiques de corruption, celles-ci étant définies comme l'offre, l'octroi, la réception ou la sollicitation, de manière directe ou indirecte, d'un quelconque élément de valeur pouvant influencer l'action de l'OIM dans le processus de passation de marchés ou dans l'exécution de contrats ;

(b) Des pratiques de fraude, celles-ci étant définies comme toute action ou omission, y compris une fausse représentation ou une dissimulation, qui sciemment ou par négligence conduirait en erreur, ou tenterait de conduire en erreur, l'OIM afin d'obtenir un bénéfice financier ou autre bénéfice ou de se soustraire à une obligation, ou de manière à porter préjudice à l'OIM ;

(c) Des pratiques de collusion, celles-ci étant définies comme un accord non révélé entre deux ou plusieurs soumissionnaires dans l'objectif d'influencer artificiellement les résultats d'un processus d'appel d´offres afin d'obtenir un bénéfice financier ou autre bénéfice ;

(d) Des pratiques de coercition, celles-ci étant définies comme le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à un participant d'un processus d'appel d'offres dans le but d'influencer indûment ses activités, ou d'affecter l'exécution d'un contrat ;

(e) Des pratiques d'obstruction, celles-ci étant définies comme (i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler des preuves pertinentes aux enquêtes menées par l'OIM, ou le fait de livrer un faux témoignage aux enquêteurs de l'OIM dans le but d'entraver, de manière matérielle, une enquête dûment autorisée sur des allégations de pratiques de fraude, de corruption, de collusion, de coercition ou contraires à l'éthique; et/ou de menacer, de harceler ou d'intimider toute partie dans le but de l'empêcher de révéler des éléments pertinents à l'enquête dont elle a connaissance ou de l'empêcher de poursuivre l'enquête; ou (ii) le fait d'agir dans le but d'entraver, de manière matérielle, l'exercice par l'OIM de ses droits contractuels d'accès à l'information ;

(f) Toute autre pratique contraire à l'éthique qui aille à l'encontre des principes d'efficacité et d'économie, d'égalité des chances et de mise en concurrence ouverte, de transparence du processus et de documentation suffisante, et des normes éthiques les plus strictes dans les activités relatives à la passation de marchés.

9.6 Le Fournisseur garantit en outre :

(a) Qu'il prendra toutes les mesures appropriées pour interdire et prévenir tout acte, tentative ou menace d'exploitation et d'abus sexuels (« EAS ») par ses employés ou par toute autre personne engagée par lui et placée sous sa direction pour exécuter des activités en vertu du présent Accord (« autre personnel »). Aux fins du présent Accord, les actes relevant de l'EAS comprennent :

1. Échanger de l'argent, des marchandises, des services, un traitement préférentiel, des possibilités d'emploi ou tout autre avantage contre des faveurs ou des activités sexuelles, y compris tout traitement humiliant ou dégradant de nature sexuelle ; abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force ou de confiance inégal à des fins sexuelles, et toute atteinte physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal ;

2. Se livrer à une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans (« enfant »), sauf si celle-ci est légalement mariée avec l'employé ou l'autre personnel intéressé et qu'elle a atteint l'âge de la majorité ou du consentement légal tant dans son pays de nationalité que dans le pays de nationalité de l'employé ou de l'autre personnel intéressé.

(b) Qu'il dissuadera fermement ses employés ou tout autre personnel d'avoir des relations sexuelles avec des bénéficiaires de l'OIM ;

(c) Qu'il informera l'OIM dans les plus brefs délais de toute allégation ou soupçon d'actes relevant de l'EAS, qu'il effectuera une enquête et prendra les mesures correctives qui s'imposent, y compris de mesures disciplinaires à l'encontre de l'auteur de l'acte relevant de l'EAS ;

(d) Qu'il veillera à ce que des dispositions relatives à l'EAS figurent dans tous les contrats de sous-traitance ;

(e) Qu'il honorera en tout temps les engagements précités.

9.7 Le Fournisseur reconnaît et accepte expressément que la violation par le Fournisseur, ou par tout employé, contractant, sous-traitant ou agent du Fournisseur, de toute disposition contenue dans les articles 9.4, 9.5 ou 9.6 du présent Accord constitue une violation substantielle du présent Accord et donne à l'OIM le droit de résilier le présent Accord immédiatement sur notification écrite sans que pour autant l'OIM encoure une quelconque responsabilité. Dans le cas où l'OIM déterminerait, par le biais d'une enquête ou autrement, qu'une telle violation a eu lieu, outre son droit de résilier l'Accord, l'OIM aura le droit de récupérer auprès du Fournisseur toutes les pertes subies par l'OIM en rapport avec cette violation.

10. Cession/Sous-traitance

10.1 Le Fournisseur ne devra ni céder ni sous-traiter, en totalité ou en partie, les activités visées par le présent Accord, sauf accord écrit préalable de l'OIM. Tout contrat de sous-traitance conclu par le Fournisseur de services sans l'accord écrit de l'OIM pourra être une cause de résiliation de l'Accord.

10.2 Nonobstant un tel accord écrit préalable de l'OIM, le Fournisseur ne devra pas être exempt des responsabilités ou obligations découlant du présent Accord, et aucune relation contractuelle ne sera créée entre le sous-traitant et l'OIM. Le Fournisseur s'assurera d'inclure dans les accords avec les sous-traitants toutes les dispositions du présent Accord qui soient applicables auxdits sous-traitants, y compris les dispositions relatives aux Garanties et aux Dispositions Spéciales pertinentes. Le Fournisseur demeure responsable à titre de débiteur principal des obligations en vertu du présent Accord, et sera tenu directement responsable devant l'OIM de tout vice d'exécution dans le cadre du contrat de sous-traitance. Le sous-traitant ne disposera d'aucune cause d'action contre l'OIM en cas de non-respect du contrat de sous-traitance.

11. Force majeure

11.1 Aucune des Parties ne sera tenue responsable d'un retard dans l'exécution de l'une quelconque des obligations découlant du présent Accord ou de l'inexécution desdites obligations, si ce retard ou cette inexécution est le résultat d'un cas de force majeure, ce qui signifie tout phénomène naturel imprévisible et irrésistible, tout acte de guerre (déclarée ou non), toute invasion, toute révolution, toute insurrection, tout acte de terrorisme, tout blocus ou embargo, toute grève, toute restriction gouvernementale ou étatique, toute catastrophe naturelle, toute épidémie,

toute crise de santé publique, et toute autre circonstance qui n'est pas causée par la Partie touchée et qui est indépendante de son contrôle.

11.2 Dans les plus brefs délais possibles après la survenance d'un événement de force majeure qui aurait une incidence sur la capacité de la Partie touchée à se conformer à ses obligations en vertu du présent Accord, ladite Partie informera l'autre Partie, par écrit et de manière détaillée, de ce cas de force majeure et de la probabilité d'un retard. À la réception d'un tel avis, la Partie non touchée prendra les mesures qu'elle juge raisonnablement appropriées ou nécessaires dans les circonstances, y compris l'octroi à la Partie touchée d'une prorogation raisonnable du délai pour s'acquitter de ses obligations. Pendant la durée de la force majeure, la Partie touchée prendra toutes les mesures raisonnables pour minimiser les dommages et pour reprendre l'exécution de ses obligations.

11.3 L'OIM a le droit, sans que pour cela elle mette en cause sa responsabilité, de suspendre ou de résilier l'Accord si le Fournisseur n'est pas en mesure de remplir ses obligations en vertu de l'Accord en raison de la force majeure. En cas de suspension ou de résiliation de l'Accord, les dispositions de l'article 21 (Résiliation) s'appliqueront.

12. Entrepreneur indépendant

Le Fournisseur, ses employés et autres membres de son personnel, ainsi que, le cas échéant, tous ses sous-traitants et les membres du personnel de ceux-ci, exécuteront tous les Services au titre du présent Accord en qualité d'entrepreneur indépendant, et non en qualité d'employé ou d'agent de l'OIM.

13. Audit

Le Fournisseur accepte de tenir un registre financier et de conserver les pièces justificatives et les rapports statistiques, ainsi que toute autre pièce afférente aux services, conformément aux règles comptables généralement reconnues, afin de justifier de façon satisfaisante toutes les dépenses directes et indirectes, quelle que soit leur nature, qui concernent les transactions liées à la fourniture et à la livraison des Biens et des Services au titre du présent accord. Le Fournisseur mettra tous ces documents à la disposition de l'OIM ou du représentant désigné de l'OIM à tout moment raisonnable avant l'expiration d'une période de 7 (sept) ans à compter de la date du paiement final, aux fins d'inspection, de vérification des comptes ou de reproduction. Sur demande, les employés du Fournisseur se rendront disponibles pour un entretien.

14. Confidentialité

14.1 Toute information mise en possession du Fournisseur ou dont il a connaissance du fait du présent Accord doit être traitée comme strictement confidentielle et ne peut être communiquée à aucune tierce personne sans l'autorisation écrite préalable de l'OIM. Le Fournisseur se conformera aux Principes relatifs à la protection des données de l'OIM dans les cas où il devrait recueillir, recevoir, utiliser, transférer, stocker ou autrement traiter toute donnée à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du présent Accord. Cette obligation continuera d'exister après l'expiration ou la résiliation de l'Accord.

14.2 Nonobstant le paragraphe précédent, l'OIM peut révéler des informations ayant trait au présent Accord, tels que le nom du Fournisseur et la valeur pécuniaire de l'Accord, le titre du contrat/projet, la nature et l'objet du contrat/projet, le nom et le lieu/adresse du Fournisseur et le montant de l'accord/projet, dans la mesure où l'OIM y est tenue par ses donateurs ou pour permettre à l'OIM de respecter ses engagements envers toute initiative visant à renforcer la transparence et la responsabilité de son financement conformément à ses politiques, instructions et régulations.

15. Avis

Tout avis notifié en application du présent Accord sera réputé suffisant dès lors qu'il est fait par écrit et qu'il est reçu par l'autre Partie à l'adresse suivante :

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

À l'attention de : [nom du correspondant à l'OIM]

[adresse postale de l'OIM]

[adresse électronique de l'OIM]

[Nom complet du Fournisseur]

À l'attention de : [nom du correspondant du Fournisseur]

[adresse postale du Fournisseur]

[adresse électronique du Fournisseur]

16. Règlement des litiges

16.1. Tout litige, différend ou réclamation découlant du présent Accord ou y afférent, ou étant lié à toute violation, résiliation ou nullité du présent Accord, sera réglé à l'amiable par voie de négociation entre les parties.

16.2. Au cas où le litige, le différend ou la réclamation ne pourrait être réglé par voie de négociation dans les 3 (trois) mois suivant la réception de l'avis, notifié par l'une des Parties, de l'existence d'un tel litige, différend ou réclamation, l'une ou l'autre Partie pourra demander un règlement par voie de conciliation conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI de 1980. L'article 16 du Règlement de conciliation de la CNUDCI ne s'applique pas.

16.3. En cas d'échec de la conciliation, l'une ou l'autre Partie pourra demander la tenue d'une procédure d'arbitrage au plus tard 3 (trois) mois suivant la date à laquelle la procédure de conciliation a pris fin conformément à l'article 15 du Règlement de conciliation de la CNUDCI. Cet arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI de 2010, tel qu'adopté en 2013. Le tribunal arbitral sera composé d'un seul arbitre, et la procédure se déroulera en anglais, sauf accord contraire des Parties conclu par écrit. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'accorder des dommages-intérêts punitifs. La décision d'arbitrage sera définitive et s'imposera aux Parties.

16.4. Le présent Accord et l'accord d'arbitrage précité seront régis par les dispositions du présent Accord, complétées par les principes généraux du droit acceptés sur le plan international pour toute question non visée par le présent Accord, à l'exclusion de tout système de droit interne qui soumettrait l'accord à une quelconque législation nationale. Les principes généraux du droit acceptés sur le plan international sont réputés comprendre les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Les parties s'emploieront toutes deux à régler les litiges dans le respect de la confidentialité. Les dispositions du présent article continueront d'exister après l'expiration ou la résiliation de l'Accord.

17. Utilisation du nom, abréviation et emblème de l'OIM

Le Fournisseur n'est pas autorisé à utiliser le nom, l'abréviation et l'emblème de l'OIM sans l'accord écrit préalable de l'OIM. Le Fournisseur reconnaît que l'utilisation du nom, de l'abréviation et de l'emblème de l'OIM est strictement réservée aux fins officielles de l'OIM et protégée contre toute utilisation non autorisée par l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, telle que révisée à Stockholm en 1967 (828 UNTS 305 (1972)).

18. Statut de l'OIM

Aucune disposition du présent Accord ou s'y rapportant ne sera interprétée comme une renonciation, expresse ou tacite, à l'un quelconque des privilèges et immunités dont jouit l'OIM en tant qu'organisation intergouvernementale.

19. Indemnisation et assurance

19.1 Le Fournisseur devra à tout moment défendre, indemniser et mettre hors de cause l'OIM, ses fonctionnaires, employés et agents contre toute perte, coût, dommage et dépense (y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice), et contre toute réclamation, poursuite, acte de procédure, demande et obligation, de quelque nature que ce

soit, qui résulterait d'actes ou d'omissions de la part du Fournisseur ou de ses employés, collaborateurs, agents ou sous-traitants dans l'exécution du présent Accord. L'OIM notifiera au Fournisseur de services, dans les plus brefs délais, toute réclamation écrite, perte ou demande qui relèverait de la responsabilité du Fournisseur en vertu de la présente clause.

19.2 Cette indemnité continuera d'exister après l'expiration ou la résiliation du présent Accord.

19.3 Le Fournisseur veillera à ce que les Biens fournis au titre du présent Accord soient pleinement assurés, dans une monnaie librement convertible, contre toute perte ou dommage jusqu'au point de livraison. D'autres exigences en matière d'assurance pourront être précisées dans les spécifications techniques.

20. Dérogation

Le défaut de l'une ou l'autre Partie, à une ou plusieurs reprises, d'insister sur l'exécution à la lettre de l'une quelconque des dispositions du présent Accord ne constituera pas une dérogation ou un abandon du droit de faire exécuter les dispositions du présent Accord à un moment ultérieur. Ce droit sera alors maintenu et demeurera pleinement en vigueur.

21. Résiliation et réapprovisionnement

21.1 L'OIM peut, à tout moment, résilier le présent Accord en tout ou partie, moyennant un avis écrit au Fournisseur. Tout montant payer d'avance par l'OIM sera remboursé à la date ou avant la date de résiliation.

21.2 Si l'OIM résilie le présent Accord en tout ou partie à cause d'un manquement de la part du Fournisseur, elle peut se procurer ailleurs des biens similaires à ceux qui font l'objet de la résiliation. Le Fournisseur sera responsable de tout frais excédentaire encouru par l'OIM pour le réapprovisionnement de ces biens et pour l'enlèvement de la totalité ou d'une partie des produits ou du matériel du Fournisseur dans les locaux de l'OIM ou d'autres lieux de livraison. Le Fournisseur ne sera pas responsable des frais excédentaires si le défaut d'exécution en vertu du présent Accord découle de causes indépendantes de son contrôle et est survenu sans faute ou négligence de la part du Fournisseur.

21.3 Lors d'une telle résiliation, le Fournisseur renoncera à demander des dommages-intérêts, notamment pour la perte de bénéfices escomptés découlant de la résiliation.

21.4 Au cas où le présent Accord serait suspendu, l'OIM précisera par écrit la portée et l'étendue des activités et/ou livrables qui devront être suspendus. Tous les autres droits et obligations prévus par le présent Accord demeureront applicables pendant la durée de la suspension. L'OIM informera le Fournisseur par écrit lorsque la suspension sera levée et pourra modifier la date d'achèvement. Le Fournisseur n'aura le droit de réclamer ou de recevoir de Frais de service ou de frais encourus pendant la période de suspension du présent Accord.

22. Divisibilité

Si une partie du présent Accord est déclaré nulle ou inexécutable, elle sera séparée de l'Accord. Les parties restantes seront maintenues et demeureront pleinement en vigueur.

23. Intégralité

Le présent Accord constitue l'intégralité de ce qui a été convenu entre les Parties et remplace tout accord ou arrangement antérieur concernant l'objet du présent Accord.

24. Clauses finales

24.1 Le présent Accord prendra effet à la signature des deux Parties. Il restera en vigueur jusqu'à ce que les Parties aient satisfait à toutes les obligations qui en découlent.

24.2 Des amendements peuvent être apportés par accord mutuel écrit entre les parties.

25. Dispositions spéciales (facultatif)

En raison des exigences imposées par le donateur qui finance le projet, le Fournisseur accepte les dispositions suivantes :

[Insérer toutes les exigences du donateur qui doivent être transmises aux partenaires d'exécution de l'OIM et à leurs sous-traitants. En cas de doute, prière de contacter LEG à l'adresse LEGContracts@iom.int]

Signé en deux exemplaires en français, aux dates et lieux indiqués ci-dessous.

Pour	*Pour*
L'Organisation internationale pour les migrations	[nom du fournisseur]
Signature	Signature
_____	_____
Nom	Nom
Fonction	Fonction
Date	Date
Lieu	Lieu

SECTION 7 : FORMULAIRES DE DEMANDE D'OFFRES DE PRIX

Formulaire A : Confirmation de la soumission d'une offre de prix

Formulaire B : Liste de vérification

Formulaire C : Soumission d'une offre technique

Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire

Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association

Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Formulaire G : Format de l'offre technique

Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés

Formulaire I : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité

Formulaire J : Soumission d'une offre financière

Formulaire K : Format de l'offre financière

FORMULAIRE A : CONFIRMATION DE LA SOUMISSION D'UNE OFFRE DE PRIX

Veuillez accuser réception de la demande d'offres de prix en remplissant le présent formulaire et en le renvoyant par courrier électronique à l'adresse et à la date indiquées dans la lettre d'invitation.

À : Indiquez le nom de la personne de contact

Courriel : Indiquez l'adresse électronique de la personne de contact – à ne pas confondre avec l'adresse électronique sécurisée prévue pour l'envoi des offres de prix

De : Indiquez le nom du soumissionnaire

Objet Numéro de référence de la demande d'offres de prix : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cochez la case appropriée	Description
☐	**OUI**, nous avons l'intention de soumettre une offre de prix.
☐	**NON**, nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre de prix compétitive pour les services demandés.

Si vous avez choisi NON ci-dessus, veuillez en indiquer la ou les raisons ci-après :

Cochez la case appropriée	Description
☐	Nous ne fournissions pas les services demandés.
☐	Nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre de prix compétitive pour les services demandés.
☐	Les services demandés ne sont pas disponibles actuellement.
☐	Nous ne sommes pas en mesure de répondre au cahier des charges.
☐	Les informations fournies aux fins de l'établissement d'une offre de prix sont insuffisantes.
☐	La demande d'offres de prix est trop compliquée.
☐	Le délai accordé pour l'établissement de l'offre de prix est insuffisant.
☐	Nous ne pouvons pas respecter les conditions de livraison.
☐	Nous ne sommes pas en mesure de respecter les conditions générales, par exemple les modalités de paiement, la demande de garantie de bonne exécution, etc.. Veuillez donner des précisions ci-après.
☐	Les critères/exigences en matière de durabilité sont trop stricts (le cas échéant).
☐	Nous ne proposons pas de services d'exportation.
☐	Nous ne vendons pas aux Nations Unies.
☐	Les services requis ne sont pas assez conséquents.
☐	Notre capacité est actuellement atteinte.
☐	Nous sommes fermés pendant les fêtes.
☐	Nous avons dû accorder la priorité aux demandes d'autres clients.
☐	La personne chargée des offres de prix est absente.
☐	Autre (veuillez indiquer les raisons ci-après) :
Autres informations : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	
☐	Nous souhaitons recevoir les prochaines demandes d'offres de prix pour ce type de services.

☐	Nous ne souhaitons pas recevoir de demandes d'offres de prix pour ce type de services.

Les questions du soumissionnaire sur les motifs de non-soumission d'une offre de prix doivent être adressées à l'OIM par téléphone Cliquez ou appuyez ici pour saisir le numéro ou par courrier électronique Click or tap here to enter text.Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

FORMULAIRE B : LISTE DE VÉRIFICATION

Le présent formulaire fait office de liste de vérification pour l'établissement de l'offre de prix. Veuillez remplir les formulaires d'offre de prix conformément aux instructions et les renvoyer avec votre offre de prix. Aucune modification du format des formulaires n'est autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre offre de prix, veuillez vous assurer que vous respectez les instructions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) et de la section 3 (Fiche d'information).

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires d'offre de prix à renvoyer ?	
▪ Formulaire C : Soumission d'une offre technique	☐
▪ Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association	☐
▪ Formulaire F : Admissibilité et qualifications	☐
▪ Formulaire G : Format de l'offre technique	☐
▪ Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés	
▪ Formulaire I : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité des membres du personnel clé proposés	
▪ Formulaire L : Garantie d'offre	
▪ [Ajoutez d'autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour déterminer la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	☐
Avez-vous fourni les documents demandés dans le formulaire D (Informations sur le soumissionnaire) ?	☐

Offre financière :

▪ Formulaire J : Soumission d'une offre financière	☐
▪ Formulaire K : Format de l'offre financière	

FORMULAIRE C : SOUMISSION D'UNE OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Nous soussignés proposons de fournir les services requis par Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte conformément à la demande d'offres de prix n° Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte. Par la présente, nous soumettons une offre de prix qui comprend la présente offre technique ainsi qu'une offre financière, scellée dans une enveloppe séparée.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE[1]

Oui	Non	
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis par la présente que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'ont fait l'objet d'un jugement final ou d'une décision administrative finale pour l'une des raisons suivantes : procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ; inexécution d'obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale ; faute professionnelle grave, y compris fausse déclaration ; fraude ; corruption ; conduite liée à une organisation criminelle ; blanchiment d'argent ou financement du terrorisme ; infractions terroristes ou infractions liées à des activités terroristes ; travail des enfants et autres formes de traite d'êtres humains, toute pratique discriminatoire ou d'exploitation, ou toute pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ou autres pratiques prohibées ; irrégularité ; création d'une société-écran ou fait d'être une société-écran.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il est financièrement sain et dûment enregistré.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il dispose de ressources humaines appropriées, ainsi que de l'équipement, des compétences, de l'expertise et du savoir-faire requis pour exécuter pleinement le contrat et de manière satisfaisante, dans les délais stipulés et conformément aux conditions pertinentes.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il se conforme à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements applicables.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'en toutes circonstances, il agira au mieux des intérêts de l'OIM.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'aucun fonctionnaire de l'OIM ni aucune tierce partie n'a reçu, ne recevra ni ne se verra offrir par le fournisseur un quelconque avantage direct ou indirect découlant du contrat.

[1] Le présent formulaire doit impérativement être rempli et signé par chaque fournisseur qui soumet un devis.

Oui	Non	
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'a ni dénaturé ni dissimulé des faits importants pendant le processus d'adjudication.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il respectera le statut juridique, les privilèges et les immunités de l'OIM en tant qu'organisation intergouvernementale.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle ne figure dans la version la plus récente de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ni ne fait l'objet de l'une quelconque des sanctions ou de toute autre suspension. Si le fournisseur est visé par une sanction ou une suspension temporaire, il en avisera immédiatement l'OIM.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'emploie aucune personne, entité ou groupe en lien avec le terrorisme au sens de la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de toute autre législation en vigueur relative au terrorisme, ne lui fournit pas de ressources ou un soutien et n'entretient aucun lien avec elle, de nature contractuelle ou autre.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il appliquera les normes éthiques les plus rigoureuses ainsi que les principes d'efficacité et d'économie, d'égalité des chances, de libre concurrence et de transparence, et évitera tout conflit d'intérêts.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il s'engage à se conformer au Code de conduite, disponible à l'adresse https://www.ungm.org/Public/CodeOfConduct.
☐	☐	Il incombe au fournisseur d'informer l'OIM sans délai de toute modification des informations fournies dans la présente déclaration.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je certifie que je suis dûment autorisé(e) à signer la présente déclaration et, au nom du fournisseur, j'accepte de me conformer aux dispositions de ladite déclaration pendant la durée de tout contrat conclu entre le fournisseur et l'OIM.
☐	☐	L'OIM se réserve le droit de résilier tout contrat qu'elle a conclu avec le fournisseur, avec effet immédiat et sans obligation de sa part, au cas où le fournisseur aurait déformé des faits dans la présente déclaration.

Signature : _____

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Titre : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.

FORMULAIRE D : INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

À compléter et renvoyer avec l'offre de prix si celle-ci est envoyée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association.

N°	**Nom du partenaire et coordonnées** (*adresse, numéros de téléphone et de fax, courriel*)	**Répartition proposée des responsabilités (en %) et type de services à exécuter**
1	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
2	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
3	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Nom du partenaire principal (ayant le pouvoir d'engager la coentreprise, le consortium ou l'association pendant la procédure de demande d'offres de prix et, dans le cas où le marché lui serait attribué, pendant l'exécution du contrat)	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Une copie du document indiqué ci-dessous est jointe, signée par chaque partenaire. La structure juridique probable et la confirmation de la responsabilité conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise y sont indiquées :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise ***OU*** ☐ Accord de coentreprise, de consortium ou d'association

Nous confirmons par la présente que si le contrat nous est attribué, toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou de l'association seront conjointement et solidairement responsables à l'égard de Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte pour l'exécution des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :
_____

Nom du partenaire :
_____

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

_____

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

_____

Signature : _____

Date : _____

FORMULAIRE F : ADMISSIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

À compléter par chaque partenaire dans le cas de coentreprises, de consortiums ou d'associations.

Historique des contrats non exécutés

☐ Aucun contrat non exécuté au cours des trois dernières années			
☐ Contrat(s) non exécuté(s) au cours des trois dernières années			
Année	**Partie non exécutée du contrat**	**Identification du contrat**	**Montant total du contrat** (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de la non-exécution :	

Historique des litiges (y compris les litiges en cours)

☐ Aucun litige au cours des trois dernières années			
☐ Historique des litiges indiqué ci-dessous			
Année du litige	**Montant du litige** (monnaie du pays)	**Identification du contrat**	**Montant total du contrat** (monnaie du pays)
		Nom du client : Adresse du client : Objet du litige : Partie à l'origine du litige : État du litige : Parti ayant obtenu gain de cause si le litige est résolu :	

Expériences préalables pertinentes

Veuillez énumérer uniquement les missions similaires menées à bien au cours des trois dernières années.

Il convient d'indiquer uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a été engagé légalement, a été employé par le client comme entreprise sous-traitante ou a été l'un des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions réalisées par les experts individuels du soumissionnaire travaillant à titre privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent pas être considérées comme une expérience pertinente du soumissionnaire, ni de ses partenaires ou sous-consultants, mais peuvent être revendiquées par les experts

eux-mêmes dans leur CV. Le soumissionnaire doit être prêt à justifier l'expérience revendiquée en présentant des copies des références et des documents pertinents si la demande lui en est faite.

Nom du projet et pays où la mission a été menée à bien	**Coordonnées du client et de la personne de référence**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité et état d'avancement**	**Types d'activités entreprises et rôle (prestataire, sous-traitant ou membre du consortium)**

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches d'information sur le projet en apportant des précisions supplémentaires sur les missions ci-dessus.

☐ Déclarations de résultats satisfaisants délivrées par trois (3) clients principaux ou plus et jointes au présent.

Situation financière

Chiffre d'affaires annuel des trois dernières années	Année	Monnaie	Montant
	Année	Monnaie	Montant
	Année	Monnaie	Montant
Dernière évaluation du degré de solvabilité (le cas échéant), indiquez la source et la date.			

Informations financières (monnaie nationale)	**Historique des trois dernières années**		
	Année 1	Année 2	Année 3
	Informations tirées du bilan		
Actif total			
Passif total			
Actif à court terme			
Passif à court terme			
	Informations provenant de l'état des résultats financiers		
Total/Revenu brut			
Bénéfice brut d'exploitation			

Bénéfice net			
Ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)			

☐ Vous trouverez ci-joint des copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférentes, et compte de résultat) vérifiés et conformes aux conditions suivantes pour les années demandées ci-dessus :

a) Les documents doivent refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise, et non celle d'une société sœur ou d'une société mère ;
b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable ;
c) Les états financiers passés doivent correspondre à des périodes comptables déjà achevées et ayant fait l'objet d'une vérification. Aucune déclaration pour des périodes partielles ne sera acceptée.

FORMULAIRE G : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE

[Note à l'intention du personnel chargé des achats : Veuillez adapter les informations ci-après en fonction des critères d'évaluation technique figurant à la section 4. Les sections ci-après correspondent aux exemples de critères donnés à la section 4 du présent modèle de demande d'offres de prix].

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

L'offre du soumissionnaire doit être structurée de manière à respecter le format du présent formulaire d'offre technique. Le soumissionnaire doit non seulement faire part de son acceptation des prescriptions ou de l'approche particulière exigée, mais aussi décrire, le cas échéant, la manière dont il entend s'y conformer. Une offre qui ne fournit pas une réponse descriptive lorsqu'elle est demandée sera considérée comme non conforme.

Section 1 : Qualifications, capacités et expérience du soumissionnaire

1.1 Brève description de l'organisation, avec indication de l'année et du pays de création, et des types d'activités entreprises.

1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement du projet, mesures de contrôle de la gestion du projet, degré de sous-traitance des travaux (le cas échéant, donner des précisions).

1.3 Pertinence des connaissances spécialisées et de l'expérience acquise dans le cadre de missions similaires menées dans la région ou le pays.

1.4 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.

1.5 Engagement de l'organisation en faveur du développement durable.

Section 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

La présente section doit démontrer la capacité du soumissionnaire à répondre au cahier des charges en identifiant les composantes particulières proposées, en répondant aux besoins, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en montrant comment l'approche et la méthodologie proposées répondent aux exigences ou les dépassent. Tous les aspects importants doivent être abordés de manière suffisamment détaillée et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate les unes par rapport aux autres.

2.1 Fournir une description détaillée de l'approche et de la méthodologie qui permettra au soumissionnaire d'atteindre ou de dépasser les exigences énoncées dans le cahier des charges, en tenant compte des conditions locales et de l'environnement du projet. La manière dont les différents aspects du service seront organisés, contrôlés et fournis doit être précisée.

2.2 Formuler des observations et des suggestions sur le cahier des charges : les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés de manière suffisamment détaillée ? Les différentes composantes du projet sont-elles correctement pondérées les unes par rapport aux autres ? Indiquer les services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences énoncées dans le cahier des charges, le cas échéant.

2.2 Indiquer les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance qualité du soumissionnaire dans la méthodologie.

2.3 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, quelle part du travail, la raison pour laquelle ces travaux seront sous-traités, les rôles des sous-traitants proposés et la manière dont chacun fonctionnera en équipe.

2.4 Présenter les mécanismes et outils de suivi et d'évaluation des résultats disponibles et la manière dont ils devront être adoptés et utilisés pour un besoin particulier.

2.5 Indiquer comment il est prévu d'intégrer des mesures de durabilité dans le cadre de l'exécution du contrat.

2.6 Fournir un plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence précise des activités qui seront entreprises et le calendrier correspondant.

2.7 Soumettre toute autre observation ou information concernant l'approche du projet et la méthodologie qui seront adoptées.

Section 3 : Structure de gestion et personnel clé

3.1 Décrire l'approche de gestion globale qui sera suivie pour assurer la planification et la mise en œuvre du projet. Donner des informations concernant les membres du personnel clé, y compris le nom et la nationalité de chacun, la fonction qu'il exercera et son rôle selon le cahier des charges. Fournir un organigramme pour la gestion du projet décrivant les relations entre les fonctions et attributions clés. Fournir une feuille de calcul montrant les activités de chaque membre du personnel et le temps qui y sera consacré.

3.2 Pour chacun des membres du personnel clé, fournir son CV en utilisant le formulaire H ainsi que la déclaration d'exclusivité et de disponibilité en utilisant le formulaire I.

FORMULAIRE H : FORMAT DU CV DES MEMBRES DU PERSONNEL CLÉ PROPOSÉS

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Fonction (selon le cahier des charges)		
Informations sur le membre du personnel	Nom :	
	Nationalité :	Date de naissance :
	Compétences linguistiques :	
Emploi actuel	Nom de l'employeur :	Contact : (responsable ou ressources humaines)
	Adresse de l'employeur :	
	Numéro de téléphone :	Courriel :
	Intitulé de poste :	Nombre d'années d'expérience auprès de l'employeur actuel :
Formation/Qualifications	*Veuillez résumer les études universitaires et autres formations spécialisées du membre du personnel, en indiquant le nom des établissements fréquentés, les dates de fréquentation et les diplômes/qualifications obtenus.*	
Certifications professionnelles	*Veuillez fournir des informations précises sur les certifications professionnelles en rapport avec les services à fournir, y compris le nom de l'institution et la date de certification.*	
Références	*Veuillez fournir les nom, adresse, numéro de téléphone et courriel de deux (2) personnes de référence.*	

Résumez l'expérience professionnelle du membre du personnel sur les 20 dernières années par ordre chronologique inversé. Indiquez son expérience particulière dans le domaine technique et de la gestion qui a un rapport avec le projet.

Date de début	**Date de fin**	**Entreprise/Projet/Fonction/ Expérience technique et en matière de gestion pertinente**

FORMULAIRE I : DÉCLARATION D'EXCLUSIVITÉ ET DE DISPONIBILITÉ

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Je soussigné(e) déclare par la présente que j'accepte de participer, de manière exclusive, avec le soumissionnaire Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte à la demande d'offres de prix susmentionnée. Je déclare en outre que je suis capable et désireux(se) de travailler pendant la ou les périodes prévues en exerçant les fonctions pour lequel mon CV a été inclus, dans le cas où la présente offre de prix serait retenue, à savoir :

Date de début	**Date de fin**
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Je confirme que je ne participerai pas à d'autres projets pendant les périodes où mes services sont requis dans le cadre de la présente demande d'offres de prix.

Par cette déclaration, je comprends que je ne suis autorisé(e) à me présenter comme candidat(e) à aucun autre soumissionnaire présentant une offre dans le cadre de la présente demande d'offres de prix. Je suis pleinement conscient(e) que dans le cas contraire, je serai exclu(e) de la présente demande d'offres de prix, les offres soumises pourront être rejetées et je pourrai également être exclu(e) d'autres procédures de demande d'offres de prix et d'autres contrats proposés par Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

En outre, si la présente offre de prix est retenue, je suis pleinement conscient(e) du fait qu'en cas d'indisponibilité à la date prévue de début de fourniture des services pour des motifs autres que des raisons de santé ou un cas de force majeure, je peux être exclu(e) d'autres procédures d'appel à la concurrence et d'autres contrats proposés par Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte et l'avis d'adjudication au soumissionnaire pourra être rendu nul et non avenu.

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

FORMULAIRE J : SOUMISSION D'UNE OFFRE FINANCIÈRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Nous soussignés proposons de fournir les services requis pour Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte conformément à votre demande d'offres de prix n° Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte et à notre offre de prix. Nous soumettons par la présente notre offre de prix, qui comprend une offre technique et la présente offre financière dans des enveloppes scellées distinctes.

Le montant de notre offre financière ci-jointe s'élève à Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Notre offre de prix est valable et nous lie pour la période indiquée dans la Fiche d'information.

Nous déclarons avoir bien compris que vous n'êtes pas tenu d'accepter les offres de prix que vous recevez.

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

[Cachet officiel du soumissionnaire de l'offre de prix].

FORMULAIRE K : FORMAT DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Le soumissionnaire doit établir son offre financière en suivant le format ci-après et la soumettre dans une enveloppe distincte de l'offre technique, comme indiqué dans les Instructions aux soumissionnaires. L'indication de toute information financière éventuelle dans l'offre technique entraînera la disqualification du soumissionnaire. L'offre financière doit être conforme aux exigences énoncées dans le cahier des charges et à l'offre technique du soumissionnaire.

Monnaie de l'offre : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Tableau 1 : Résumé des prix généraux

	Montant
Honoraires professionnels (tableau 2)	
Autres coûts (tableau 3)	
Montant total de l'offre financière	

Tableau 2 : Ventilation des honoraires professionnels

Nom	**Fonction**	**Taux**	**Nombre de jours/mois/ heures**	**Montant total**
		A	*B*	*(C = A + B)*
Sur place				
À domicile				
Sous-total des honoraires professionnels :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Vols internationaux	Voyage aller-retour			
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de transport locaux	Somme forfaitaire			
Dépenses diverses				
Autres dépenses (veuillez préciser)				
Sous-total des autres coûts :				

Tableau 4 : Ventilation du prix par produit/activité

Description de la prestation/ de l'activité	Heure (jours-personnes)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Prestation 1				
Prestation 2				
Prestation 3				
Etc.				